

PROCES - VERBAL 3/2022

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 25 MAI 2022

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

| | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| Ouverture, présents, excusés | 1 |
| Procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 | 2 |
| 1. Communications | 2 |
| 1.1 Communications du Bureau | 2 |
| 1.1.1 Représentations et invitations | 3 |
| 1.1.2 Lettres et pétitions | 3 |
| 1.1.3 Communications de la Municipalité | 4 |
| 1.1.4 Motions, postulats et interpellations | 4 |
| 2. Ordre du jour | 4 |
| 2.1 Assermentation de Mme Denise-Elise Harmamis en remplacement de M. Christian Berdoz (PLR), démissionnaire | 4 |
| 2.2 Assermentation de Mme Florence Steinhäuslin en remplacement de M. Frank Ducret (UP), démissionnaire | 4 |
| 2.3 Election d'un.e membre suppléant.e pour la Commission d'Urbanisme en remplacement de M. Frank Ducret (UP) démissionnaire | 5 |
| 2.4 Préavis 06-2022 Adoption du plan d'affectation Chamblandes-Dessous et de son règlement | 6 |
| 2.5 Préavis 07-2022 Crédits supplémentaire au budget de l'exercice 2022 1 ^{ère} série – Crédit demandé CH 62'000.00 | 37 |

| | | |
|-------|--|----|
| 2.6 | Préavis 08-2022 Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2021-2026 – Introduction d’une clause de célérité dans le cadre de l’autorisation relative à l’acquisition d’immeubles, de droits réels immobiliers, d’actions ou de parts de sociétés immobilières | 38 |
| 2.7 | Préavis 09-2022 Bâtiments du Prieuré 2a et 2 – Travaux de rénovation et transformation - Crédit demandé CHF 16'545.000.00 | 40 |
| 2.8 | Propositions individuelles | 52 |
| 2.8.1 | Interpellation « Fermeture du guichet CFF à Pully » Mme Nadia Privet | 52 |
| 2.8.2 | Proposition de Résolution à la Municipalité contre la fermeture du guichet CFF à la gare de Pully | 53 |
| 2.9 | Divers | 55 |
| 2.9.1 | Festival Pully Lavaux à l’heure du Québec M. Jérôme Gaudin | 55 |
| 2.9.2 | Assises adCV « facture sociale » à Rolle M. Robin Carnello | 55 |
| 2.9.3 | Pour du mobilier deuxième main à l’Espace Jeunes Mme Melissa Torres | 57 |

Le Président :

Mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place et je vous souhaite une très cordiale bienvenue à ce conseil.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Simone Collet, Sophie Cuendet du Roy, Géraldine Padez, Lucienne Vasserot, MM. Philippe Clavien, Olivier Constantin, Jean-Marc Duvoisin, Loris Falquet, Romain Herzog, Marc Lebel, Nicolas Leuba, Jean Loye, Jean-Marie Marlétaz, Jean-Marc Sottas

Arrivées tardives : Muriel Thalmann

Absents : M. Jean-Marc Sottas

Le Président

Je demande maintenant à notre secrétaire, Mme Francine Medana, de bien vouloir procéder à l'appel.

Le Président :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, nous sommes 82 membres présents, le quorum est atteint. Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 22 avril, soit largement plus que le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même, la bénédiction divine sur nos travaux.

Je salue la représentante de la presse, Mme Marie Nicolier pour le 24heures, en la remerciant de couvrir régulièrement nos travaux et l'actualité de notre Ville.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public et les remercie de l'intérêt porté à la vie de notre Commune. Je salue enfin la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses.

Je remercie aussi les techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil et je remercie enfin les jardiniers de Pully pour la décoration florale de la salle.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons appris le décès de Philippe Diesbach le 5 mai dernier.

Bien qu'il ne se soit pas représenté aux élections communales de 2021, Philippe Diesbach a participé durant des décennies au paysage politique pulliéran. Il a été Vice-Président du Parti Radical Pulliéran, avant de devenir un pilier du jeune parti des Vert'libéraux.

Homme passionné et passionnant, il a fait du logement et de la promotion des coopératives d'habitation, le combat d'une vie.

Le vendredi 20 mai, nous avons également appris le décès d'Ernest Moser, ancien conseiller communal socialiste, yodleur à la gentillesse et à la douceur infinie. Ernest Moser égrainait avec affection et chaleur des commentaires qui ont guidés notre conseil durant 13 ans. Mais c'était surtout un fanatique de musique populaire qui, malgré un parkinson précoce, est resté lumineux et souriant jusqu'au terme de sa vie.

En mémoire de ces deux hommes qui ont longtemps œuvré pour Pully et ce Conseil, je vais vous demander de vous lever afin d'observer une minute de silence.

Procès-verbal du 13 avril 2022

Le Président :

Le procès-verbal de la séance du 13 avril vous a été adressé par mail le 22 mai dernier. Je remercie Mme Medana pour sa rédaction.

Est-ce que quelqu'un dans la salle a des remarques, des propositions de corrections ou des compléments ? Tel ne semble pas être le cas, le procès-verbal est donc adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Votations du 25 mai 2022

Nous avons vécu le dimanche 15 mai 2022 des votations fédérales dont les résultats pour Pully s'affichent à l'écran.

La participation était en hausse par rapport à la dernière votation, elle a été de 46,02%.

Objet 1 : Loi sur le cinéma

Elle a été acceptée à 79,44%

Objet 2 : Loi sur la transplantation

Elle a été acceptée à 82,55%

Objet 3 : Loi « Frontex »

Elle a été acceptée à 80.05%.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Mardi 10 mai, j'ai eu le plaisir d'être reçu à Chantemerle pour l'Assemblée générale des intérêts et développement de Pully Nord où j'y ai représenté notre Conseil. J'aimerais féliciter la Présidente Lena Lio pour l'énergie et la passion qu'elle investit pour ce quartier qui lui est cher.

Vendredi 20 mai, j'ai également représenté notre Conseil à la Course à travers Pully où j'ai aperçu nombre de nos conseillères et conseillers et, même certains municipaux, s'élancer à l'assaut des pentes abruptes de Rochettaz.

Samedi 21 mai, j'ai participé au Giron de Pully et il faut saluer le travail remarquable de la fanfare de Pully, qui a organisé avec une grande réussite cette fête populaire qui réunissait les districts de Lavaux-Oron et du Gros-de-Vaud, que ce soit de Pomy à Cully.

Dimanche 22 mai, j'ai été invité par l'abbaye des bourgeois de Pully à porter un toast à la patrie au nom du Conseil communal. J'ai eu le plaisir de voir l'abbé-président Jean-Robert Chavan repartir chez lui les bras chargé de trophées et la tête couronnée de lauriers.

Rencontrer l'Abbaye des bourgeois de Pully m'a fait m'interroger sur l'histoire de notre Conseil. J'ai donc demandé à notre archiviste communal à quand remonte le Conseil communal de Pully.

Le premier conseil communal a été élu par l'assemblée électorale pulliérane le 16 novembre 1815. Avant lui, c'était le conseil des bourgeois, qui jusqu'en 1799 se réunissaient dans l'Eglise du Prieuré. Avant eux encore, il y a eu l'Evêque de Lausanne qui régnait en seigneur sur ces terres et bien avant encore, il y a eu les rois burgondes et il y a 2000 ans, c'était les romains qui sur le même site sur lequel nous nous tenons aujourd'hui, administraient déjà Pully.

Le Prieuré est un solide pilier sur lequel repose l'histoire de notre Commune. Sous le cœur de notre temple se trouve les vestiges des bains thermaux romains et dans ces alcôves, lorsque l'empire romain se délita et que la villa romaine changea progressivement de fonctions, nos ancêtres firent des sépultures pour y enterrer leurs morts.

Ce soir, le Conseil communal se réunit comme il le fait depuis 207 ans, et à cette occasion, il va débattre, probablement âprement, pour savoir comment il rénovera ce site qui est le cœur de notre ville. Quelle que soit la décision que nous prendrons ce soir, nous rejoindrons ceux qui nous ont précédés dans la lourde tâche de faire les bons choix pour la survie de notre vénérable cité.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

1) Démission

J'ai reçu la démission de Mme Paola Möhl en date du 31 mars 2022. Je vous en fais lecture :

« Monsieur le Président du Conseil Communal,
Cher Monsieur Simos,

Après une longue et mûre réflexion, je vous annonce ma démission du conseil communal de Pully.

En effet, ma charge professionnelle de plus en plus conséquente avec des horaires extrêmement variables, ne me permet plus d'honorer comme je le souhaite mon engagement en tant qu'élue au sein du conseil communal et c'est donc avec un profond regret que j'ai pris la difficile décision de démissionner avec effet immédiat.

En vous souhaitant une bonne continuation, je vous adresse Monsieur le Président du Conseil Communal, cher Monsieur Simos, mes plus cordiaux messages. »

Paola Möhl.

Mme Paola Möhl est entrée au Conseil communal en juin 2021 au sein de PLR. Elle est Directrice de la Fondation Planètes Enfants Malades. Son remplaçant, M. Marco Torti, sera assermenté lors de notre prochain Conseil.

J'aimerais remercier en notre nom à tous Mme Paola Möhl pour son engagement au service de la collectivité et je lui souhaite le meilleur pour la suite de ses engagements.

2) Pétition

J'ai reçu en date du 15 mai la pétition de de l'Association Pully pour un urbanisme harmonieux et imaginaire (PUHI), dont le libellé est :

« Protégeons les grands arbres en espace urbain, empêchons l'abattage du parc du Castelet à Pully-Valvert »

Cette pétition sera soumise à la Commission des pétitions, afin qu'elle soit chargée de son traitement.

1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Président :

Vous avez trouvé sur vos tables la communication Action de la campagne *responsable.ch* - *Lunch attitude*.

Monsieur le Syndic, la Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer à propos de cette communication ou a-t-elle d'autres communications ? Cela n'est pas le cas.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

J'ai reçu une interpellation de Mme Nadia Privet, qui sera développée au point des « propositions individuelles » si elle est soutenue par 5 conseillères et conseillers.

2. ORDRE DU JOUR

Le Président :

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 22 avril dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 06, 07, 08 et 09-2022.

Je vous propose la modification suivante à l'ordre du jour :

Au point 2 : l'élection d'un.e membre suppléant.e à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Frank Ducret.

La numérotation des points suivants devient : le point 3, devenant le point 4 et ainsi de suite.

Une conseillère ou un conseiller s'oppose-t-il à cet ordre du jour ou a-t-il une remarque à formuler ? Ce n'est pas le cas, je considère donc cet ordre du jour comme approuvé et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

2.1 Assermentation de Mme Denise-Elise Haramis, en remplacement de M. Christian Berdoz (PLR), démissionnaire

2.2 Assermentation de Mme Florence Steinhäuslin, en remplacement de M. Frank Ducret (UP), démissionnaire

Le Président :

Je prie M. l’Huissier de bien vouloir conduire les nouvelles conseillères communales devant la tribune et j’invite l’assemblée à se lever.

Mesdames,

Je vais lire le serment que vous devez prêter avant d’entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du conseil. Après quoi, à l’appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ».

Lecture du serment :

« Vous promettez d’être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l’indépendance du pays.

Vous promettez d’exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l’ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d’avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

Mme Denise-Elise Haramis ?

Je le promets.

Mme Florence Steinhäuslin ?

Je le promets.

Mesdames, au nom de cette assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers la secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal.

(Applaudissements)

J’invite l’Assemblée à se rasseoir.

2.3 Election d’un.e membre suppléant.e à la Commission d’urbanisme.

Le Président :

Nous allons à présent procéder à l’élection d’un nouveau ou d’une nouvelle membre suppléant.e à la Commission d’urbanisme en remplacement de M. Frank Ducret.

Je rappelle que, conformément à l’art 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

J’invite le groupe de l’Union Pulliérane à présenter une candidature à ce poste.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Le groupe de l’Union Pulliérane vous propose la candidature de Sébastien Lévy au poste de membre suppléant à la Commission permanente de l’urbanisme. Nous sommes convaincus que l’expérience professionnelle de M. Lévy sera quelque chose de très utile aux échanges extrêmement intéressants qui se déroulent au sein de la Commission de l’urbanisme et nous vous demandons de faire bon accueil à sa candidature.

Le Président :

Merci, M. Remo Kuonen.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. Sébastien Lévy est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

2.4 Préavis 06-2022 Adoption du plan d'affectation Chamblandes-Dessous et de son règlement

Le Président :

J'invite M. Remo Kuonen, Président de la Commission d'urbanisme à venir présenter et commenter le rapport de ladite commission.

M. Remo KUONEN :

Tout d'abord, je voudrais remercier chaleureusement les représentants de l'administration communale pour leur grande disponibilité et, surtout mes collègues, membres de la commission pour le professionnalisme, la patience et le respect mutuel dont ils ont fait preuve tout au long des nombreuses heures de travail sur ce préavis qui nous a donc été soumis.

Après près de 6 heures 15 de débats, parfois très techniques, de questions et de demandes de précision, la commission est parvenue à un consensus qui s'est traduit par une prise de position claire et sans ambiguïté. Au vote sur l'ensemble, le règlement du plan d'affectation a été adopté à l'unanimité. Il a fait l'objet de 11 amendements qui sont soumis à votre approbation ce soir et d'une modification de systématique pour insérer un nouvel article 25.

Un travail minutieux a ainsi été effectué lors de l'examen du règlement du plan d'affectation Chamblandes-Dessous et les nombreuses adaptations introduites répondront, nous pouvons l'espérer, au moins en grande partie, aux oppositions déposées. Elles ont été adoptées sur la base d'informations et d'échanges à la fois très intéressants et fructueux. Une coquille s'est malheureusement glissée dans mon rapport à l'article 13 lettre e) 2^{ème} phrase. Il faut supprimer le chiffre 3 et lire simplement : "... Les toitures plates peuvent être aménagées, être accessibles et être traitées en terrasses ; elles doivent...etc.."

Il est certainement très rare qu'une commission de notre conseil "planche" plus de 6 heures sur un préavis et cela démontre que les plans d'affectation visant, notamment une densification plus forte de notre territoire communal se heurtent, peut-être de plus en plus, à des résistances. Certes, Pully fait partie de l'agglomération lausannoise dans laquelle une forte densification est attendue, mais la volonté est manifeste de préserver une qualité de vie bien adaptée aux attentes des citoyennes et des citoyens de Pully bien entendu, des espaces verts, des îlots de fraîcheur et des édifices de hauteur limitée avec une emprise au sol restreinte.

Finalement, chers collègues, je vous recommande, au nom de la Commission permanente d'urbanisme, unanime, d'adopter les conclusions amendées du préavis, ainsi que les diverses propositions de modifications du règlement du Plan d'affectation Chamblandes-Dessous. Merci bien.

Le Président :

Merci. M. Kuonen.

Nous allons passer à présent au vote sur l'entrée en matière. Comme les discussions ont été nourries ces derniers jours sur l'utilité du vote d'entrée en matière, je vais reprendre la formule de Mme Muriel Thalmann présidente de ce conseil il y a de cela dix ans et qui disait, je cite :

« Seules trois motifs ou arguments peuvent être évoqués pour inviter le conseil à refuser une entrée en matière, il s'agit soit de la remise en cause de la compétence du Conseil communal, c'est-à-dire que l'objet du préavis ne relèverait pas de la compétence du Conseil communal ou de la non-conformité au droit, l'objet du préavis serait contraire à une disposition de la législation cantonale ou encore d'un problème de forme, la forme du préavis est contestée par exemple avec un préavis d'intention, plutôt qu'un préavis par exemple ».

J'ouvre à présent la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions uniquement sur l'entrée en matière.

Quelqu'un souhaite-elle ou souhaite-il s'exprimer ? Tel n'étant pas le cas, Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à l'unanimité que l'entrée en matière est approuvée.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond.

Le préavis présenté concerne l'adoption par ce conseil d'un plan d'affectation. Les compétences de notre Conseil sont spécifiées à l'art. 42 de la LATC qui s'affichent à l'écran, je vous en épargne la lecture. Il appartient donc à notre Conseil de statuer sur les projets de réponses de la Municipalité aux oppositions formulées.

Avant d'entamer la discussion, voici la manière dont je souhaite procéder :

Nous allons d'abord passer en revue les articles du règlement du PA, article par article. S'il y a des amendements, ils seront discutés puis soumis au vote.

Nous passerons ensuite à l'adoption des propositions de réponses dans l'ordre, chapitre par chapitre. Si au cours de la discussion sur l'une des propositions, un amendement devrait être proposé, cet amendement sera discuté et mis aux voix avant de passer à la discussion sur la réponse suivante.

Une fois la discussion chapitre par chapitre épuisée, j'ouvrirai une dernière fois la discussion générale avant de passer au vote sur l'ensemble des conclusions du préavis.

Y a-t-il une objection à cette manière de procéder ? Tel n'étant pas le cas, j'ouvre la discussion sur le fond, article par article.

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 But

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 1 est adopté.

Article 2 Contenu

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close l'article 2 est adopté.

Vous avez bien tous le règlement sous les yeux ?

Article 3 Périmètre et affectation du PA

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 3 est adopté

Article 4 Destination de la zone

La Commission de l'urbanisme propose 3 amendements, nous allons les passer un à un à la discussion, puis au vote.

Voici le premier amendement celui-ci s'affiche à l'écran, je vous en fais lecture :
lettre c)

« *Aux équipements (para)publics, tels que crèche, maison de quartier, etc.*

*Alinéa 2 Sont affectés aux activités et équipements définis sous b **et c** ci-dessus, au moins 20% des surfaces de plancher déterminantes (SPd) ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, nous allons donc passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent l'amendement, je vous prie de lever vos cartons oranges.

Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à une large majorité que ce premier amendement est accepté.

Nous passons au deuxième amendement.

*Alinéa 3 « Les surfaces commerciales sont limitées à **1000 m²** de SPd pour l'ensemble du périmètre du Plan **et à 400 m² maximum par commerce.** »*

La discussion est ouverte. Est-ce que quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

La parole n'étant pas demandée, nous allons donc passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent l'amendement, je vous prie de lever vos cartons oranges.

Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à une large majorité que ce deuxième amendement est accepté.

Troisième amendement.

*Alinéa 4 « Au moins **20%** des SPd destinées au logement doivent être réservées à la réalisation de logements d'utilité publique au sens de l'art. 27 LPPPL. »*

La discussion est ouverte. Est-ce que quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

La parole n'étant pas demandée, nous allons donc passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent l'amendement, je vous prie de lever vos cartons oranges.

Je vais demander à mes scrutateurs de passer dans les rangs pour le comptage, donc celles et ceux qui approuvent l'amendement, garder vos cartons oranges levés, s'il vous plaît.

Avis contraire ? Abstention ?

L'amendement est accepté avec 53 oui, 25 non et 1 abstention.

Article 5 Mesure de l'utilisation du sol

La Commission d'urbanisme propose un amendement, celui-ci s'affiche à l'écran. Je vous en fais lecture :

« *La mesure de l'utilisation du sol est déterminée par l'attribution, pour tout le périmètre du PA, d'un indice d'utilisation du sol maximal (IUS) équivalent à **1,2** de la surface des*

biens-fonds. Les mètres carrés de surface de plancher déterminante (SPd) doivent être mesurés conformément à la norme SIA 421, norme suisse SN 504 421. »

Mme la Conseillère Valentine Cardis propose un contre-amendement au nom des Vert.e.s, je vous en fais également lecture :

*"La mesure de l'utilisation du sol est déterminée par l'attribution, pour tout le périmètre du PA, d'un indice d'utilisation du sol maximal (IUS) équivalent à **1,3** de la surface des biens-fonds. Les mètres carrés de surface de plancher déterminante (SPd) doivent être mesurés conformément à la norme SIA 421, norme suisse SN 504 421."*

Les amendements s'opposent, nous allons d'abord opposer les amendements puis nous voterons pour l'adoption ou non de l'amendement gagnant.

La discussion est ouverte.

Mme Valentine CARDIS demande la parole :

Nous sommes face à deux défis majeurs que nous devons réussir à concilier.

Le premier défi est celui de la densification. Nous sommes passés de 2 milliards à près de 8 milliards d'habitants sur terre entre 1920 et aujourd'hui, et pour la Suisse, de 4 à 8 millions durant cette même période. Cette évolution est exponentielle sur une terre où les surfaces vivables diminuent également de plus en plus. Il est à l'ordre du jour de pouvoir loger les personnes et de réduire l'impact de chaque individu. C'est pour cela que les Suissesses et Suisses ont voté en faveur de la densification des villes via la modification de la loi sur l'aménagement du territoire le 3 mars 2013.

Le but étant de construire en ville et à proximité de celle-ci, partout où des espaces peuvent être exploités, afin de préserver les mètres carré de terrain agricole, rongé par l'expansion des constructions. De plus, une personne habitant proche des commodités quotidiennes est une personne dont l'impact environnemental est réduit.

Le second défi est celui de la préservation de la qualité de vie à Pully. Nous sommes toutes et tous attaché.e.s à un cadre de vie sain et serein, qui préserve des espaces de respiration urbaine dans un environnement de qualité. Le projet de l'ECA, résultant d'un concours d'architecture, gage de qualité, propose justement de densifier et développer le quartier sud de Pully. La fixation d'un coefficient d'utilisation du sol de 1,3 permet d'atteindre le compromis nécessaire entre les deux défis mentionnés. D'une part, il permet de réduire la hauteur maximale des 4 bâtiments à Rez + 5 étages, limite inscrite noir sur blanc dans le PA. D'autre part, il évite de mettre en danger la présence de services nécessaires à notre population, qu'il s'agisse de la crèche ou des commerces, tout en respectant l'esprit de la LAT pour laquelle nous avons voté en 2013. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, Mme Cardis.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Je crois que la question que votre Conseil souhaite se poser ce soir, c'est de savoir si on souhaite un urbanisme de qualité ou un urbanisme de quantité pour Pully. Je m'explique, soit on opte pour un projet de qualité, qui propose un certain nombre de LUP, 20%, une forte arborisation, une crèche, des commerces, 40% de pleine terre pour que les arbres puissent de développer, aucune voiture en surface, une qualité architecturale assurée par un concours d'architecture ou alors on laisse faire, on se retrouve avec un règlement qui

contraint le promoteur à revoir entièrement ses plans, pour un projet dont on ignore tout à ce jour. C'est cela la question que le Conseil doit trancher aujourd'hui, si l'on veut un urbanisme de qualité, on sait ce qu'il adviendra de ces parcelles ou alors on laisse faire les yeux fermés.

Le Président :

Merci, M. le Municipal.

M. Remo KUONEN demande la parole :

C'est précisément le point clé sur lequel la Commission a discuté âprement, longuement, en recherchant des informations complémentaires à celles qui nous avaient été données par le préavis et je dois dire que l'on est face à tout de même une situation un peu étrange. Parce qu'on nous demande quelque part de voter un plan d'affectation qui soit adapté à un projet de construction ou disons un projet architectural. C'est un peu étrange. En principe, on fait l'inverse. On décide d'un plan d'affectation et ensuite, seulement, une fois que le plan d'affectation fixé, qui représente un cadre, est décidé, on permet aux architectes d'inscrire leur projet dans ce cadre-là. Ici, on est à l'inverse. C'est la première étrangeté de la chose. Deuxièmement, je dirais que si on touche effectivement à l'IUS, en passant de 1,2 à 1,3, on a un effet de dominos : on joue à la fois sur les coefficients de l'occupation du sol, sur la hauteur des bâtiments, sur les surfaces végétalisées, de pleine terre, etc. Et c'est précisément tous ces éléments qui ont fait l'objet d'un très long examen au sein de la Commission d'urbanisme et, après de nombreuses heures d'examen et de discussions là autour, nous en sommes arrivés à l'idée, à la possibilité de fixer un indice qui soit raisonnable. N'oubliez pas que le coefficient, l'indice, qui est actuellement utilisé dans la région est de 0,8. En octroyant 1,2, on augmente déjà de 50%, les possibilités de construction de surface, construction de surface de 50% en augmentation. Donc, cela nous avait paru à la Commission, en tout cas à la majorité de la Commission, une augmentation déjà très intéressante pour le promoteur. Voilà ce que j'ai à vous dire pour l'instant.

Le Président :

Merci, M. Kuonen.

M. François LOGOZ demande la parole :

Effectivement, je crois qu'on s'égare un tout petit peu. On n'est pas en train de juger un projet, on est en train d'adopter un règlement de plan de quartier ou de plan d'affectation. Or, ce règlement il va subsister ensuite vraisemblablement pendant des années, des dizaines d'années et il va fixer de façon durable le paysage de ce secteur de notre Commune. J'aimerais d'abord relever qu'il est probablement curieux, voire on fait injure aux architectes, de soutenir, que si le projet tel qu'il a été conçu ne peut pas se construire, on aura des verrues. Je suis convaincu que les architectes sont capables de réaliser des projets avec un indice de 1,2 qui sont parfaitement compatibles avec l'état d'esprit qui a présidé au projet élaboré à ce jour dans un concours d'architecture. Ensuite, j'aimerais rappeler que le propriétaire, c'est l'ECA, qui ne pourra pas se dispenser d'un nouveau concours d'architecture et des marchés publics. Donc, il ne faut pas craindre que ce propriétaire va faire le prometteur visant un profit à tout crin, sans respecter la réglementation à laquelle il est assujéti par son statut propre. Enfin, j'aimerais rappeler qu'on est en train de créer un pôle pour certains, une verrue pour d'autres, où on densifie, tel que le projet le prévoit, 1,4, l'amendement de Mme Cardis 1,3, l'amendement plus raisonnable de la Commission d'urbanisme, 1,2, alors que tout le reste de l'avenue Général-Guisan reste à 0,8. Mais, est-on vraiment prêts à passer toute l'avenue Général-Guisan à terme à 1,4 ? avec, sur tout le long de l'avenue Général-Guisan, des bâtiments

qui montent à 18 mètres en front de rue ? Moi, je ne crois pas que la population pulliérane est prête à cette transformation, je pense que cela peut venir par étape et qu'augmenter déjà de 50% les droits à bâtir sur ce secteur, ce que l'on sera d'ailleurs incapables d'offrir dans les parcelles environnantes, parce qu'on n'aura pas les infrastructures en réalité, pour offrir les prestations de services que les habitants attendent de la Commune. C'est déjà un effort qui est considérable. Je crois donc que l'on doit résolument soutenir l'amendement de la Commission d'urbanisme et permettre à l'ECA de réaliser un projet raisonnable, qui sera certainement de qualité, qui reprendra ou ne reprendra pas les éléments du projet actuel, ça c'est l'affaire du propriétaire, mais le Conseil communal ne doit pas se laisser embarquer simplement, parce qu'aujourd'hui, on a une maquette séduisante et on a un projet qui apparaît sympathique. Merci.

Le Président :

Merci, M. Logoz.

La discussion est toujours ouverte.

M. Lucas GIRADET demande la parole :

Quelques remarques par rapport à ce qui a été dit. Le cadre, il a été donné dès le départ. Il a été construit évidemment de manière préalable au concours et pas préalable à la décision municipale de laisser l'ECA aller de l'avant avec un concours d'architecture. Donc, évidemment que tout ceci a été défini, étudié pour arriver, pas du premier coup, à cet indice de 1,4. L'ECA souhaitait un indice plus élevé à l'origine et, au fil des discussions avec la Municipalité, la Municipalité a tranché pour 1,4. C'est sur cette base-là que le concours a été mené et on ne peut pas vraiment dire qu'il n'y a pas du tout de cadre, d'autant plus que ce règlement, en tout cas ce plan d'affectation de manière générale a été validé, en tout cas soumis à la Commission consultative d'urbanisme, qui l'a validé.

A propos de l'indice, je ne sais pas si objectivement quelqu'un ici dans la salle peut faire la différence entre l'indice de 1,2, 1,3, 1,4 sur une parcelle de 10'000 m². Je pense que la qualité, elle ne se mesure pas uniquement sur les qualités architecturales. Certes, l'ECA pourrait faire avec un indice de 1,2, mais on ne sait pas ce qu'ils vont faire. On ne sait pas s'il y aura une crèche avec 1,2, on ne sait pas s'il y aura des commerces, on ne sait pas s'il y aura du stationnement en surface ou au sous-sol et c'est tout cela qui fait la qualité du projet, ce n'est pas uniquement le résultat du concours. Donc 1,2, je ne pense pas que l'ECA ou n'importe quel architecte aura l'ambition de faire des verrues, néanmoins, on ne sait pas ce que l'ECA pourrait faire. On peut imaginer que l'ECA, comme vous l'avez dit, ce plan il est voué à durer, si l'ECA n'est pas satisfaite des conditions qui ressortent de ce règlement, pourrait très bien vendre le terrain, et alors là on n'aurait plus aucune maîtrise de ce que ferait le propriétaire du terrain. Avec 1,3 ou 1,4, on a un projet qui tient la route, qui peut être légèrement modifié avec 1,3, c'est effectivement un étage du bâtiment le plus haut qui est supprimé, mais on ne peut pas faire le même exercice à chaque fois d'enlever un dixième d'indice de densité, d'enlever un étage ou deux étages sur les différents bâtiments. De 1,4 à 1,3 cela fonctionne, de 1,3 à 1,2, cela remet en question le projet.

Le Président :

Merci. M. le Municipal.

La discussion est toujours ouverte.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Je fais partie de la Commission d'urbanisme, je pense qu'on a beaucoup débattu effectivement du 1,2, j'aimerais juste rajouter qu'on a regardé l'ensemble et si on a amendé et, plus tard vous le verrez, que ce soit les pleines terres, que ce soit la crèche, etc., c'est pour mettre justement et garder certains éléments qui nous paraissaient absolument critiques pendant nos séances.

Maintenant, j'aimerais juste essayer de positionner aussi ça par rapport à d'autres projets qu'on a fait dans la Commune, tel que les Boverattes, ou clairement on a fait un effort, et cet effort il a été pour la population pulliérane, pour qu'elle puisse se loger, pour des gens qui étaient là depuis des années et qui ne trouvaient plus de logement. Il y a eu un effort de la population ou du Conseil pour densifier dans un quartier mais aussi clairement pour le bénéfice des pulliérans. Ici on parle d'un propriétaire, un prometteur ou une association, il est pour moi difficile de comprendre pourquoi on irait au-dessus d'une densification où on a déjà montré l'effort qu'on pouvait faire avec les Boverattes.

Merci.

Le Président :

Merci, M. Slama.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Je suis aussi membre de la Commission d'urbanisme, que j'ai présidé les cinq dernières années, et, ce que je constate, c'est que bien souvent, on a voté des règlements de plans d'affectation qui s'adaptent aux besoins d'un propriétaire, ça été dit que c'était souvent le cas, ce n'est pas nécessairement une obligation que cela soit dans le sens contraire, mais quand on voit l'état de l'urbanisme pulliérane, je commence à émettre quelques doutes sur la pertinence de cette manière de procéder.

Par rapport au plan d'affectation avec actuellement un IUS de 1,2, il me semble quand même que l'ECA pourra se permettre le luxe ou le devoir, de faire un autre concours d'architecture ou de l'adapter, avec « seulement 50% » d'augmentation de la densification, je pense que c'est déjà une assez grande faveur qui est faite à l'ECA. Par rapport à la crèche, je considère qu'on frôle un peu le chantage, dire que si on est à 1,3 on accepte la crèche et à 1,2, on n'accepte pas, personnellement, je ne trouve pas tout à fait tolérable cette manière de procéder. Et, par rapport aux LUP, quand certains considèrent aussi que doubler la proportion des logements d'utilité publique et passer de 10% à 20%, c'est de faire un immense cadeau et c'est demander une grande faveur à l'ECA, je précise quand même que les LUP à Pully, pour un 100 m², on avoisine à peu près les CHF 25'000.00 de loyer par an, cela fait à peu près CHF 2'000.00 par mois, je pense qu'on est à peu près pas mal nombreux ici à être dans les logements d'utilité publique, donc je pense qu'on peut aussi considérer que ce n'est pas une immense faveur qui est faite par le propriétaire. Je vous invite donc à voter pour le 1,2.

Le Président :

Merci, M. Nour.

La discussion est toujours ouverte.

Monsieur Roland DU BOIS demande la parole :

J'ai participé à la Commission d'urbanisme et c'est vrai que j'ai été fortement étonné par la densification de 1,4, puisqu'à Pully, dans les zones périphériques, elle n'existe nulle part ailleurs. On m'a fait part d'une densité d'environ 1,3 pour Tetra Pak, comme j'ai participé au début sur les travaux de Tetra Pak, j'ai fait un contrôle, il y a 10'100 m² de

surface de plancher utile et pour 13'840 m² de surface de parcelle. Ce qui fait qu'on est très, très loin du 1,3.

Maintenant concernant les Boverattes, on est à 1,2 et c'est vrai que dans la zone périphérique de l'ECA, on a des densités à 0,8, et, à l'heure actuelle de nombreux bâtiments ont été construits, il y en a en pleine construction, ils sont vraiment défavorisés par rapport à une densification aussi énorme. Donc, pour moi, il eut été plus intéressant de changer complètement le plan d'affectation et de favoriser toute la zone, plutôt que de favoriser qu'une seule parcelle. Merci de votre attention.

Le Président :

Merci, M. du Bois.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Peut être juste quelques mots en appui de mon collègue en charge du dicastère de l'urbanisme.

Evidemment que le débat sur la densité, la densification, il est attendu, il est normal et je crois que M. Girardet l'a dit, au fond on se focalise sur des chiffres, 1,2, 1,3, 1,4, c'est beaucoup par rapport à l'actuel, mais je crois que l'important et cela a été dit, c'est au fond la qualité d'un projet. Certes, on ne juge pas un projet architectural, mais la faisabilité d'un projet. Personne n'a parlé des éléments financiers qui sont derrière ce projet. Alors, d'abord quand on dit de faire 1,4, de changer la densité sur un secteur délimité, cela peut paraître injuste, inéquitable par rapport aux propriétaires voisins, je rappelle quand même qu'un certain nombre de propriétaires voisins ont été contacté au départ de la démarche, et n'ont pas souhaité être intégrés dans le périmètre du plan. On ne peut pas non plus prétendre que, parce qu'on vote une densité particulière sur un plan d'affectation, que cette densité va s'étendre petit à petit sur tout Guisan et qu'on va construire avec une densité de 1,4 sur tout Guisan, c'est absolument faux. D'abord ce n'est pas possible, il y a des propriétés qui viennent d'être construites, il n'y a pas de velléités de détruire et de reconstruire tout le secteur sud de Pully, à mon avis c'est un argument qui ne tient pas du tout.

Maintenant, je reviens sur la question de l'équilibre financier. Je crois que bien sûr, il ne s'agit pas de favoriser, ni faire des cadeaux à l'ECA, mais simplement aujourd'hui il y a un projet qui a un équilibre, qui est basé sur 1,4 et 10% de LUP, avec une surface, cela vous paraît peut-être anodin, mais je crois que cela a été aussi relevé par Mme Cardis, une surface destinée à des commerces et à une garderie, même pour un propriétaire comme l'ECA, il n'y a aucune obligation d'intégrer dans son projet une surface au profit de la collectivité. Donc, tout ça est un équilibre et au fond, les 2 amendements de la Commission d'urbanisme qui sont proposés au Conseil, ils vont dans le sens de péjorer cet équilibre, en augmentant le nombre de LUP et en diminuant parallèlement la densité de 1,4 à 1,2. Voilà, je pense qu'il faut quand même intégrer cette dimension économique dans tout ça, l'ECA n'est pas un promoteur qui cherche à faire un profit maximum, autrement il aurait fait probablement de la PPE de luxe à la place de logements en location, même si 80% de ces logements seront sur le marché libre, cela reste un marché de location qui répond à un besoin de la population. Il ne s'agit pas de chantage par rapport à la garderie, pas du tout, mais simplement on pourrait se trouver dans une situation, où si l'équilibre du projet n'est plus garanti, les conditions qu'on nous a faites pour cette garderie, qui sont attractives, cela veut dire que l'ECA finance et nous on a un loyer qui est tout à fait dans ce qu'on peut assumer pour ce type d'infrastructure, tout ça peut évidemment être complètement remis en question et c'est ces éléments qu'on vous demande de prendre en considération dans la réflexion et je pense que 1,3, cela paraît peu de choses, mais c'est un compromis, on baisse un peu la densité, on augmente un peu les

LUP, mais tout ça, peut être un compromis qui est encore aussi jouable du point de vue de l'équilibre financier du projet.

Et je terminerai juste par rapport à l'inquiétude de M. Kuonen, qui trouve anormal de faire un concours et après un plan d'affectation, je dirais que ce n'est pas anormal, mais c'est même courant, on l'a fait nous, Commune, pour le collège des Alpes où on a finalisé le plan d'affectation après le concours pour le projet, on le fait pour le collège Principal où on va finaliser le plan d'affectation après le concours pour le projet et ça se fait très régulièrement, pourquoi, parce que cela permet de ne pas tout à coup écarter un bon projet de concours pour quelques petits détails qu'on aurait pu intégrer dans le plan d'affectation. C'est pour cela que ces démarches sont assez courantes, cela ne veut pas dire, comme l'a dit M. Girardet, qu'il n'y a pas des bases qui sont fixées au moment du lancement du concours, mais elles sont réglées, finalisées après le concours pour tenir compte, dans la mesure du possible, des bons projets.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

M. Remo KUONEN demande la parole :

J'aimerais encore amener à votre connaissance deux éléments. L'indice en haute densité maximum à Pully est actuellement 1,25 selon le règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire de la Commune. Donc là, on serait au-delà de la haute densité, qui normalement s'applique au centre-ville. Alors, certes, on va dire à Pully rien n'est loin du centre-ville, mais tout de même, c'est un élément qui est intéressant à connaître. Deuxièmement, je ne prétends pas que c'est anormal, M. le Syndic, de se déterminer d'abord sur la base d'un projet préexistant. Je dis simplement, à mon sens, un plan d'affectation fixe un cadre et c'est dans ce cadre-là que doit s'insérer un projet d'architecture. Simplement, pour moi, adapter un plan d'affectation à un projet d'architecture me paraît étrange, parce que précisément on devrait faire l'inverse, même si c'est devenu une habitude dans certaines situations de se prononcer d'abord sur un projet d'architecture, puis ensuite sur un plan d'affectation qui soit adapté.

Le Président :

Merci, M. Kuonen.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

Je tiens à préciser deux ou trois éléments, parce qu'il me semble qu'on part un tout petit peu sur des appréciations un peu erronées. L'ensemble du projet est de qualité, tout le monde l'a admis dans la Commission d'urbanisme. Ces bâtiments sont bien implantés, ils sont de qualité, le seul problème, c'est qu'on parle de toits à pans et ces pentes, elles sont tellement faibles, qu'on ne peut pas les utiliser sans couverture. En passant à 1,2, non seulement on augmente de 50%, mais on permet de garder totalement le projet qui est existant, en supprimant un niveau, ce niveau qui paraît effectivement très important dans certaines zones, côté route et sur le bâtiment intermédiaire. D'enlever un niveau sur un aussi beau projet, c'est extrêmement facile à faire, je peux vous le garantir.

Le Président :

Merci, M. Dubois.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure, on ne peut pas prendre une règle où on enlève un étage par dixième de densité. Cela ne se passe pas comme ça, ce n'est pas aussi simple

que ça, cela serait merveilleux si cela l'était, ce n'est pas le cas. Cela fonctionne de 1,4 à 1,3, mais cela ne fonctionnera pas de 1,3 à 1,2. Et les toits à pans sur les 4 bâtiments prévus justement à pans, toutes les superstructures, histoire de ne pas faire un autre projet, seront intégrées sous les toits, que cela soit la pente du toit en l'occurrence plutôt faible, je vous l'accorde.

Le Président :

Merci. M. le Municipal.

La discussion est toujours ouverte.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons donc passer maintenant au vote amendement contre amendement. Vous allez donc donner votre préférence à l'un ou à l'autre. Cela n'implique pas que vous souteniez ensuite cet amendement.

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de la Commission d'urbanisme avec un indice d'utilisation du sol à un maximum de 1,2, je vous prie de lever vos cartons oranges. Je demande aux scrutateurs de passer dans les rangs pour le comptage, même si le résultat a l'air assez clair.

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de Mme Valentine Cardis avec un indice d'utilisation du sol à 1,3, je vous prie de lever votre carton orange.

L'amendement de la Commission d'urbanisme est donc préféré à 46 voix pour, contre 28 pour l'amendement Cardis.

C'est donc cet amendement qui est soumis au vote contre le projet de règlement.

Donc nous avons un indice d'utilisation du sol à 1,2 contre 1,4 selon le règlement. Celles et ceux qui soutiennent cet amendement de la Commission d'urbanisme, je vous prie de lever votre carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à une large majorité que l'amendement de la Commission d'Urbanisme est accepté.

Article 6 Organisation du PA

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 6 est adopté.

CHAPITRE II : REGLES POUR LE BÂTI

Article 7 Constructions existantes

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 7 est adopté.

Article 8 Implantation des constructions

La Commission d'urbanisme propose un amendement, celui s'affiche à l'écran, je vous en fais lecture :

Alinéa 2 « *La coupe AA définit pour l'ensemble du périmètre d'implantation, parallèlement au terrain naturel de référence (TNR), le gabarit maximal à respecter par les futurs bâtiments, toitures et attiques y compris.* » ~~Pour les toitures plates, le niveau brut de la dalle du dernier niveau fait foi ; pour celles à pans, le dessus des chevrons fait foi.~~

La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote.
Celles et ceux qui soutiennent cet amendement, je vous prie de lever votre carton orange ?
Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à une large majorité que l'amendement est accepté.

Article 9 Superstructures

La Commission d'urbanisme propose un amendement, celui-ci s'affiche à l'écran et je vous en fait lecture :

Alinéa 2 « Les superstructures autorisées à l'alinéa 1 peuvent ponctuellement dépasser les hauteurs maximales fixées par le PA. (...) »

La discussion est ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

La parole n'est pas demandée. Celles et ceux qui approuvent cet amendement, je vous prie de lever votre carton orange ? Avis contraire ? Abstention ?

C'est à une large majorité que l'amendement de la Commission d'urbanisme est accepté.

Article 10 Ordre des constructions

J'ai reçu un amendement de M. François Logoz pour le PLR, je vous en fais lecture,

Il s'agit de l'ajout d'un alinéa 2, nouveau :

« La longueur d'un bâtiment unique comme celle cumulée de bâtiments contigus ou mitoyens n'excédera pas 30 mètres. »

Est-ce que la retranscription est juste, M. Logoz ? Parfait.

La discussion est ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. François LOGOZ demande la parole :

Comme je l'ai exposé tout à l'heure, on ne doit pas se fier sur le projet qui existe, mais considéré le règlement comme un tout, qui ensuite va subsister et va devoir aussi suggérer des adaptations au projet, même si le projet se réalise. Or, en l'espèce, quelle est la caractéristique de ce projet ? On a un PPA qui a la particularité de ne pas fixer de distances aux limites, puisqu'au fond c'est le périmètre d'implantation qui définit dans quel cadre on peut implanter les bâtiments, il y a qu'un seul périmètre d'implantation, alors que d'habitude quand on a des périmètres d'implantation sur le périmètre du plan d'affectation, il y a plusieurs périmètres d'implantation pour placer les différents bâtiments et puis à l'intérieur de ce périmètre, il n'y a pas de limite dans la longueur des bâtiments, puisqu'on peut construire en ordre non contigu, en ordre mitoyen ou en ordre contigu. Donc ce plan permet de réaliser une barre d'un seul tenant le long de l'avenue Général-Guisan, sur toute la hauteur et sur toute la longueur du périmètre d'implantation des bâtiments. C'est tout à fait extravagant à Pully. La plupart du temps, comme je l'ai dit, on a soit un périmètre d'implantation des bâtiments qui sont dans le périmètre du plan d'affectation, soit on a des maximums de distance de longueur de bâtiments. Il faut donc à mon sens poser une limite et je propose de nous caler sur celles qui existent à Pully dans le RCATC, c'est à dire une limite de 30 mètres pour les bâtiments uniques ou pour les bâtiments mitoyens ou contigus cumulés. Ainsi, on aura des trouées, on aura des échappées, on échappe au risque d'avoir un mur complet, qui techniquement ferait toute la longueur du périmètre d'implantation. Vous me direz, ce n'est pas le projet qu'on nous a présenté, j'en conviens. Le règlement que nous adoptons maintenant, avec un certain nombre de modifications, va devoir susciter une réflexion auprès de l'ECA, avec vraisemblablement des adaptations au projet qui existe, mais il faut absolument parer le

risque d'avoir un bâtiment unique, qui fait toute la longueur et qui ainsi crée une barre dont on n'a pas l'habitude dans notre Commune. Merci.

Le Président :

Merci, M. le Conseiller François Logoz.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Vous avez raison, le projet n'est pas celui sur lequel on se prononce, puisque qu'on se prononce sur le plan d'affectation et que le plan d'affectation permettrait de construire une barre. Ce n'est pas l'intention du promoteur à ce jour, néanmoins cela pourrait arriver, alors si on veut préserver un tant soit peu le projet tel qu'il est, mais on ne peut plus être sûrs de rien évidemment, je suggérerai un amendement à l'amendement, en précisant la phrase suivante : « Font exception les niveaux semi-enterrés et enterrés, dont la longueur n'est pas limitée » pour respecter le projet qui avait un corps de liaison entre les différents bâtiments dans lequel des niches où sont prévus les commerces, les activités et la crèche.

Le Président :

M. le Municipal, un amendement doit m'être transmis par écrit et signé par son auteur, pour que je puisse le soumettre au vote.

La discussion en attendant est ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. ROLAND DU BOIS demande la parole :

L'amendement proposé me semble tout à fait logique et correspond d'ailleurs au concours d'architecture, donc je soutiendrai cet amendement. Merci d'en faire autant.

Le Président :

Merci. M. du Bois.

Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? La parole n'est pas demandée

Je vous prie de m'excuser pour la mise en page.

M. Patrick DU BOIS demande la parole :

Deux amendements sur lesquels on va devoir voter, j'aimerais le faire de manière éclairée. Nous avons deux personnes, deux conseillers qui ont l'air de bien connaître le règlement communal, effectivement, c'est intéressant. Est-ce qu'ils pourraient nous donner des informations peut-être complémentaires, M. Logoz, par rapport à la proposition de M. le Municipal Girardet ? Pouvez-vous nous en parler ? ou M. Girardet par rapport à ce deuxième amendement, concernant ce niveau semi-enterré ? Je crois que j'ai besoin d'être mieux renseigné par rapport au projet, même si on ne vote pas sur le projet.

Le Président.

Merci, M. Dubois.

M. Lucas GIRARDET, demande la parole :

Je ne sais pas si j'ai bien compris la question. La question c'est de savoir pourquoi il y a des étages semi-enterrés ?

M. Patrick DU BOIS :

C'est par rapport à la proposition des 30 mètres et du projet proposé, effectivement il y a cette façade avant, est-ce que M. Logoz, ces 30 mètres, par rapport à cette façade avant des commerces, votre amendement mettrait en cause cette façade avant, où là au niveau de la route, là où il y aurait tous les commerces ?

M. François LOGOZ :

La limite de 30 mètres que je suggère, évidemment, elle couvre tout le bâtiment. Ce qu'on appelle des niveaux semi-enterrés, c'est en réalité des niveaux pour lesquels, on a mis un coup de bulldozer, si vous me passez l'expression, pour excaver en tout cas le fonds et puis faire en sorte ce qui apparaîtrait comme étant au fond sans creuse sur la façade sud, qui ferait face à l'avenue Général-Guisan, eh bien puisse donner naissance à un local commercial et non pas simplement à une pente. Donc, au fond, au lieu d'avoir des caves, qui auraient une façade sur la rue, on crée un commerce ou un appartement avec un jardin privatif devant ou peu importe, puisqu'il y en a à plusieurs endroits à Pully de ces niveaux semi-enterrés. Mais en réalité, on a utilisé la pente du terrain pour avoir une façade supplémentaire dégagée avec une profondeur qu'on creuse, quitte à avoir derrière ensuite des locaux techniques, mais qui ne sont pas locaux habitables. Donc, c'est clair que dans la distance de 30 mètres, ce que je suggère, respectivement de 28 mètres de la Municipalité, on comprend l'ensemble du bâtiment, y compris le niveau qui est semi-enterré. Ce que l'amendement de la Municipalité suggère, c'est qu'au fond les niveaux semi-enterrés et enterrés y échappent, de façon à ce que vous puissiez avoir un socle au pied des bâtiments, si vous voulez vous aurez le long de l'avenue Général Guisan ou ailleurs dans le périmètre d'implantation, vous aurez un bâtiment qui aura une plus longue longueur que 28 mètres, mais exclusivement sur, soit ce qui est enterré, donc là on ne le verra pas, soit ce qui est semi-enterré, c'est-à-dire qu'on aura juste une façade qui sera en fait dégagée du sol, le reste est gagné dans le terrain. Je crois que cela correspond à votre amendement, M. le Municipal ?

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Exactement, il y a un niveau qui est prévu dans le projet actuel de lier les deux bâtiments, les deux bâtiments de front de rue pour y loger des commerces, donc l'entrée du site pourra se doter de commerces, et l'idée de la crèche sur la partie arrière de ce même socle.

Le Président :

Merci, M. le Municipal.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

Je vois l'amendement de la Municipalité. Effectivement, il est extrêmement bien défini, des niveaux semi-enterrés sont déjà prévus dans le projet de l'ECA, donc je voterai plutôt l'amendement de la Municipalité.

Le Président :

Merci, M. du Bois.

M. Gil REICHEN, demande la parole :

Pour vous inciter à suivre l'intervention de M. Roland du Bois et de soutenir l'amendement proposé par la Municipalité, dans l'idée de sauver ce qui peut encore l'être du projet. Ce n'est pas anodin, par ce que je crois que l'impact de l'amendement qui est proposé par la Municipalité sur Guisan, qui est craint par M. le Conseiller Logoz est

fortement diminué, voire insignifiant, par contre il permet la réalisation du projet, qui est assez courant d'avoir un socle avec des bâtiments plus hauts, qui sont sur ce socle. Je crois que c'est important de laisser cette marge de manœuvre. Maintenant en passant, j'aimerais quand même dire que la vision un peu extrême qu'a décrite M. le Conseiller Logoz, d'un bâtiment barre sur tout le long du périmètre au sud et sur toute la hauteur permise, est quand même assez peu probable, quel que soit le constructeur, j'ai vu rarement des gens qui font une barre au sud, le long d'un axe routier, et du coup qui ne pourrait presque plus construire derrière. En général, on a plutôt tendance à construire en amont, dans le fonds de la parcelle et puis laisser plutôt libre, ou se dégager d'un axe routier. Théoriquement, vous avez raison, c'est possible, pratiquement, je crois pouvoir dire, c'est très, très peu probable. Mais merci de soutenir l'amendement de la Municipalité.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Remo KUONEN demande la parole :

La Commission effectivement ne s'est pas prononcée sur cette disposition. Mais, à titre personnel, effectivement je crois que le sous-amendement présenté par M. Girardet me paraît tout à fait raisonnable et je vous incite également à accepter ce sous-amendement, plutôt que celui de M. Logoz.

Le Président :

Merci, M. Kuonen.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

J'aimerais juste bien comprendre, on parle avec cet amendement de la Municipalité, on met donc la possibilité de changer la partie avant du projet, donc les escaliers qu'on voit ne seront pas forcément là, c'est bien de ça dont on parle ? J'aimerais juste bien comprendre sur quoi on vote, l'amendement de M. Logoz fait que le projet actuel qu'on voit et aussi dans quel l'esprit la Commission de l'urbanisme a travaillé, était de mettre le maximum, si vous voulez de se calquer un peu sur un projet de qualité, pour dire ben si on prend les mêmes règles, on aura sans aucun doute à nouveau un projet de qualité. Donc, j'aimerais bien comprendre, si on vote pour l'amendement de la Municipalité, on commence à biaiser ou à avoir des variantes possibles par rapport à ce que l'on voit sur les images et pas simplement une question d'étages, mais une question d'apparence sur la façade sud. Merci.

Le Président :

Merci, M. Slama.

M. Lucas GIRARDET demande la parole :

Evidemment, c'est l'exact contraire L'amendement tel que présenté par M. Logoz, empêche de faire l'image voulue avec l'escalier, avec les commerces de part et d'autre de cet escalier. C'est plutôt l'amendement proposé par la Municipalité qui respecte le plus ce projet-là.

Le Président :

Merci, M. le Municipal.

M. Slama, vous souhaitez encore intervenir ? Non.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer. Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc passer au vote sur la préférence entre l'amendement de M. François Logoz :

« *La longueur d'un bâtiment unique comme celle cumulée de bâtiments contigus ou mitoyens n'excédera pas 30 mètres.* »

contre l'amendement de la Municipalité :

« *La longueur des bâtiments est limitée à 28 mètres. Font exception les niveaux semi-enterrés et enterrés, dont la longueur n'est pas limitée.* »

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de M François Logoz, je vous prie de lever votre carton orange.

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de la Municipalité, je vous prie de lever votre carton orange.

C'est l'amendement de la Municipalité qui est donc préféré.

A présent, il va falloir voter pour l'amendement de la Municipalité ou contre. Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de la Municipalité, je vous prie de lever votre carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à une large majorité que l'amendement de la Municipalité a été accepté.

Article 11 Distances aux limites et entre bâtiments

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 11 est adopté.

Article 12 Déblais, remblais, terrain aménagé

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 12 est adopté.

Article 13 Architecture des constructions

La Commission de l'urbanisme propose 3 amendements.

Nous allons les passer l'un après l'autre à la discussion, puis au vote.

Premier amendement : je vous en fais lecture,

Lettre a) *La longueur des constructions est libre dans les gabarits définis par le plan. **Le nombre de niveaux, semi-enterrés y compris, est limité à 6.***

La discussion est ouverte, Quelqu'un souhaite-t-il ou souhaite-t-elle s'exprimer ?

Je rappelle, il me semble que l'indice d'utilisation du sol ayant été adapté, cet amendement a des impacts sur le plan d'affectation.

M. François LOGOZ demande la parole :

Je suis beau joueur, j'ai perdu sur mon amendement partiellement, mais là il me semble qu'il y a une contradiction entre l'art. 13 : la longueur des constructions est libre dans les gabarits définis par le plan et puis le nouvel article amendé, enfin l'alinéa 2 de l'art 10 qui limite la longueur des bâtiments.

Le Président :

Vous avez tout à fait raison, M. Logoz. Il me semble. Je vous propose de modifier cet amendement, si la Commission d'urbanisme me l'autorise, de manière à ce qu'il soit en relation avec cet amendement, c'est là qu'il va falloir être cohérents.

La longueur des constructions est libre sous réserve de l'art. 10, merci Mme Lydia Masméjan.

M. Lucas Girardet demande la parole :

Vous savez que je ne suis pas juriste, cela a déjà été dit en commission, mais je pense que l'on pourrait se simplifier la vie en supprimant, la première partie de la phrase, puisque c'est traité par l'art. 10 et se contenter dans cet article de parler du nombre de niveaux, donc de supprimer : la longueur des constructions est libre sous réserve de l'art. 10.

Le Président :

Je me tourne vers vous M. Kuonen, si vous souhaitez vous exprimer.

M. Remo Kuonen :

Oui, effectivement M. Logoz a en tout cas entièrement raison sur la nécessité de modifier cette disposition pour l'adapter à la décision prise concernant l'art. 10. En revanche, je ne suis pas convaincu que de supprimer la première phrase soit le plus approprié, parce que, quelque part la longueur des bâtiments est libre jusqu'à 30 mètres, au-dessus des niveaux semi-enterrés. bien entendu. Mais ils peuvent être de 10, de 15, de 20 mètres ou de 28.

Le Président :

M. Girardet, vous souhaitez vous exprimer ou je peux aussi avoir 2 amendements qui s'opposent. On fait comme ça ? La simplicité même.

Donc nous avons 2 amendements qui s'opposent :

1) l'amendement de la Commission d'urbanisme :

avec la mention de la longueur des constructions qui est libre, sous réserve de l'art 10,

2) l'amendement de la Municipalité :

avec uniquement la mention du nombre de niveaux semi-enterrés y compris est limité à 6.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Olivier BURNET demande la parole :

Je vais essayer de ne pas compliquer les choses. J'ai compris les réticences des uns et des autres, mais je propose une troisième solution, si on dit que la longueur n'excédera pas 28 mètres, le tour est joué. Cela veut dire par là qu'on peut aller au-delà, comme M. Kuonen l'a dit et puis on n'a pas besoin de préciser quoique ce soit, mais est limité à, on a l'impression qu'on est presque obligés d'aller jusqu'à 28 mètres. Tandis que si on met n'excédera pas, comme l'était la formule de M. Logoz, eh bien à ce moment-là, il me semble que l'on peut effectivement supprimer comme le disait M. le Municipal l'art. 10.

Le Président :

M. Burnet, si nous écrivions : la longueur n'excédera pas les limites mentionnées à l'art. 10 ? Est-ce que cela fonctionne ?

M. Olivier BURNET :

Cela me convient aussi.

Le Président :

M. Girardet ? M. Le Syndic ?

Je me permets donc de proposer une modification de l'amendement de la Municipalité, si vous êtes d'accord ? M. Burnet, je vous prie juste de vérifier si cette formulation vous convient :

« La longueur n'excédera pas les limites mentionnées à l'art.10, le nombre de niveaux semi-enterrés y compris, est limité à 6. »

C'est en ordre pour vous ? C'est validé ? Merci, M. Burnet

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons donc voter amendement contre amendement, celles et ceux qui préfèrent l'amendement de la Commission d'urbanisme, à savoir :

« *La longueur des constructions est libre, sous réserve de l'art 10, dans les gabarits définis par le Plan. Le nombre des niveaux, semi-enterrés y compris, est limité à 6.* »

Je vous prie de lever votre carton orange.

Celles et ceux qui privilégient l'amendement de la Municipalité, je vous prie de lever votre carton orange. Abstention ? Unanimité ?

C'est donc une large majorité pour cet amendement.

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de la Municipalité et donc d'amender l'article 13, je vous prie de lever votre carton orange. Avis contraire, abstention ?

C'est donc à l'unanimité que l'amendement est accepté.

CHAPITRE III : REGLES POUR LES AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Article 14 Aire de dégagement

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 14 est adopté.

M. Yassin NOUR demande la parole :

Je ne suis pas sûr, peut-être que je n'ai pas tout suivi, mais il me semblait qu'il y avait d'autres amendements à l'art. 13.

Le Président :

Oui, je vous demande pardon, c'est juste. Vous faites bien de me le rappeler.

Article 13 Architecture des constructions (suite)

Deuxième amendement de la Commission d'urbanisme :

Lettre b)

« *Les constructions hors sol et enterrées doivent, dans toute la mesure du possible, être regroupées de façon à favoriser la présence **d'au moins 40%** de surfaces végétalisées en pleine terre.* »

La parole est-elle demandée ? Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Cela ne semble pas être le cas. La discussion est donc close.

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de la Commission d'urbanisme, je vous prie de lever votre carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à une large majorité, moins une abstention que l'amendement de la Commission d'urbanisme sous la lettre b) est accepté.

Troisième amendement de la Commission d'urbanisme :

~~« *Les toitures doivent avoir un caractère uniforme. La forme des toitures est libre* **Seules les toitures à pans sont autorisées pour les bâtiments. Les corps de liaison semi-enterrés ont une toiture plate.** »~~

La parole est-elle demandée ? Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Cela ne semble pas être le cas.

Nous allons donc passer au vote sur cet amendement

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement, je vous prie de lever votre carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

C'est à une large majorité, moins une abstention que l'amendement de la Commission d'urbanisme sous la lettre e) est accepté.

Merci, M. Nour, pour votre regard attentif.

Article 15 Aménagements extérieurs, définition

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 15 est adopté.

Article 16 Principes

La Commission d'urbanisme propose un amendement, celui-ci s'affiche.

Lettre b)

« *Au minimum **40%** des surfaces du périmètre du PA doivent être obligatoirement des espaces verts en pleine terre, soit sans construction souterraine et sans revêtement imperméable du sol. L'entretien des espaces verts se fera de préférence de manière différenciée.* »

La discussion est ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Cela ne semble pas être le cas, la discussion est close.

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de la Commission d'urbanisme, je vous prie de lever votre carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à une large majorité, moins une abstention que l'amendement de la commission d'urbanisme sous la lettre b) est accepté.

CHAPITRE IV : ACCES, CIRUCULATIONS ET STATIONNEMENT

Article 17 Accès

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 17 est adopté.

Article 18 Stationnement des véhicules motorisés

J'ai reçu un amendement interpartis, de Valentine Cardis (Vert·e·s), Lena Lio (UDC), Frédéric Bründler (UP), Line Zolliker (PS).

Alinéa 1

« Le nombre de cases de stationnement pour voitures doit être calculé conformément à la norme applicable de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS), actuellement la norme SN 640 281. Pour les activités, est à prendre en compte le bas de la fourchette et, pour les logements, est à prendre en compte le 80% de la norme VSS. »

La discussion est ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme Valentine CARDIS demande la parole :

Le projet qui nous est soumis prévoit un ratio de 0,56 voiture par habitant. Pourtant, selon l'Office fédéral des statistiques, la moyenne de Pully est de 0,48. Ainsi, ce projet prévoit une hausse substantielle du nombre de voiture par habitants par rapport à la situation actuelle dans notre Commune. Est-ce vraiment l'avenir que nous souhaitons pour Pully, alors même que nous allons travailler à l'élaboration d'un plan climat ?

La norme VSS ne tient pas compte du lieu géographique de la construction, et par conséquent, de la qualité de desserte en transport public du projet. Que nous nous trouvions au centre-ville de Lausanne ou à la Route de la Tronche 4, 1607 Thioleyres, les mêmes exigences s'appliqueront. Or, dans le cas présent, l'arrêt de bus 21 se trouve au pied du projet, l'arrêt de bus 24 (tour Haldimand) se situe à 7 minutes à pied et la gare de Pully Sud est à une distance de 15 minutes à pied ou 8 à vélo. Le préavis, page 15, le dit lui-même : « le site est localisé sur un axe bien desservi par les transports publics ».

D'autres communes, comme Bâle, Genève, Morges ou encore Fribourg, n'ont pas attendu pour challenger ces grandeurs indicatives données par la VSS, et ont inscrit dans leur règlement des taux différents selon les qualités de desserte en transport en commun. Fribourg, par exemple, a cartographié son territoire selon 3 types de secteurs : centre-ville, centralités et quartiers résidentiels. Pour le type centralités, qui correspond à la situation du PA de Chamblandes, la fourchette pour le calcul des places de stationnement est fixée entre 40% et 60% de la norme. Au maximum, cela représente toujours 20% de moins que ce que propose cet amendement avec un taux de 80%.

Enfin soulignons le bruit occasionné par l'apport de ce nouveau flux de véhicules. En effet, le projet de l'ECA propose une mise en place des bâtiments bien en retrait par rapport à l'avenue Général-Guisan, assez bruyante. Mais qu'en est-il de tous les riverains, dont le bâtiment est déjà existant, et qui pour leur part, subiront l'augmentation du bruit et de la pollution sous leurs propres fenêtres ?

Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, Mme Cardis.

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer.

Mme Lena LIO demande la parole :

Dans son principe, je soutiens cet amendement et j'aimerais ajouter encore des exemples de quartier dans lesquels, le nombre de places de parking est plus ou moins limité :

Bienne, quartier FAB-A : aucune place de parking pour les logements

Ostermundigen, quartier Oberfeld : 0,1 place de parking pour le logement

Berne, quartier Burgunder : 0,175 place de parking par logement

Zürich, quartier Sihlbogen : 0,29 place de parking par logement

Winterthour, quartier Giesserei : 0,32 place de parking par logement

Merci.

Le Président :

Merci, Mme Lena LIO

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Je soutiens cet amendement et j'aimerais aussi apporter un complément pour ceux qui s'inquiéteraient pour les personnes à mobilité réduite, je pense notamment aux personnes âgées, mais aussi aux personnes handicapées. Je tiens à vous rappeler que les transports publics sont de plus en plus adaptés et qu'il est tout à fait possible de vivre à Pully, j'en suis l'exemple vivant, en se déplaçant uniquement en transport public. Il est vrai qu'aujourd'hui, pour beaucoup de personnes âgées, il y a une peur de devoir abandonner sa voiture et l'envie d'avoir une place de parc. C'est possible de faire sans et je pense, comme il a été dit, que si nous voulons être logiques avec le plan climat que nous souhaitons adopter, il est indispensable d'adopter cet amendement. Merci beaucoup.

Le Président :

Merci, M. Gaudin.

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Philippe SLAMA demande la parole :

J'avais appris la leçon la première fois.

Alors peut-être que notre Président de Commission rajoutera quelques commentaires, après moi, je voulais juste dire que cela aussi a été débattu en commission. Cela paraissait compliqué, cela paraissait mettre beaucoup de règles ou de sous règles et en faisant rapport à des normes VSS et les 80% qui vont évoluer, alors que ce PA va être automatiquement là pour une longue durée. Il y a un moment, quand on a quelqu'un, comme un entrepreneur ou une association qui investit, il faut aussi pouvoir lui donner certaines libertés par rapport à ce qu'elle va construire. Ici, on ne sait pas exactement combien d'activités on aura, on a un certain pourcentage au niveau des logements, et qui vont être entre des activités de logement, donc la praticabilité de cet amendement complique après la gestion et la construction, pour moi, l'aménagement de cet endroit. Je tiens aussi à préciser que je suis pour les transports publics, pour les vélos et pour tout ceci, la ligne qui passe devant cet immeuble va en direction de Lausanne et en direction du Port, elle ne dessert pas du tout le centre de Pully, donc la personne va devoir changer sur la ligne 47, etc. Moi j'apprécie de construire à Pully pour aussi pousser les gens à découvrir le centre-ville de Pully et pas forcément les inviter à aller avec le premier bus à Ouchy, à Montchoisi et plus loin à Lausanne.

Le Président :

Merci, M. Slama.

M. Gil REICHEN, demande la parole :

Je vais essayer d'être très prudent dans ce domaine, je veux dire d'abord qu'on fait référence à la cohérence au plan climat qui n'existe pas encore, donc, c'est bien d'anticiper mais disons quand même pas trop. Maintenant, je suis toujours assez surpris de voir cette espèce d'idée, que moins on a de places de parc, plus on va prendre les transports publics. Je crois qu'il faut peut-être un peu dissocier les choses, parce qu'en fait si on a encore, si on, cela arrive encore, la malchance, ou je ne sais pas comment dire, si on a une voiture et qu'on veut l'utiliser le moins possible, moins on l'utilise, plus on doit la parquer. Donc, il me semble si on l'utilise très ponctuellement, je ne sais pas, pour partir en voyage ou en week-end, on doit la laisser parquée, on doit pouvoir la stationner quelque part. Evidemment, l'autre option c'est d'interdire les voitures et ne plus avoir de voitures du tout. Moi, je vous incite, au-delà de ce débat très intéressant sur la mobilité, à en rester au règlement tel qu'il est proposé, parce qu'effectivement, on ajoute encore une contrainte de plus à ce plan d'affectation et on compromet encore un peu plus le projet tel qu'il existe, je trouve cela un peu dommage, compte tenu de l'équilibre qui a été trouvé, je ne veux pas revenir sur les questions de garderie, de commerces et autres, mais je crois que c'est un équilibre qu'il faut essayer d'avoir à l'esprit, pour ne pas cumuler à chaque étape du règlement, des encoules à la faisabilité de ce projet.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Effectivement, la Commission a débattu d'une telle proposition et l'a rejetée majoritairement. Je vous rappelle simplement quelques arguments, notamment celui de dire que les normes VSS fixent des maximas, ce qui n'impose pas du tout au promoteur l'obligation de réaliser ces maximas, même si, d'après ce que l'on m'a dit, généralement les promoteurs utilisent tout ce qui est à leur disposition. Les normes VSS, par ailleurs, sont tout à fait évolutives. Elles évoluent aussi en fonction des nouvelles préoccupations en matière de développement durable. C'est aussi une chose qui nous a été affirmée. Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que si nous voulons développer aussi une zone commerciale, un certain dynamisme dans le quartier, il faut que les véhicules puissent aussi de temps en temps se parquer, des véhicules qui viennent de l'extérieur. Et, il a été jugé préférable de parquer les véhicules en sous-sol, que plutôt en surface.

Le Président :

Merci, M. Kuonen.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Effectivement, comme l'a dit M. Reichen, une voiture nécessite d'être parquée quand elle n'est pas utilisée. A savoir aussi aujourd'hui qu'on tend vers une société qui a des usages différents, c'est à dire qu'aujourd'hui, on peut envisager d'avoir des voitures qui sont mis en partage collectif pour ces logements-là. Je pense que c'est notre devoir aujourd'hui, vu l'urgence climatique de mettre des conditions cadres, qui permettent d'avoir des usages différents de la mobilité individuelle et donc, pour cela je vous encourage à soutenir cet amendement.

Le Président :

Merci, M. Carnello.

Mme Valentine CARDIS demande la parole :

Je tiens juste à répondre à mon collègue, M. Kuonen, que cet amendement s'applique uniquement sur la barre logements, les places de parcs, donc, et non sur le nombre de places concernant les commerces. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Cardis.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Guillaume ROY demande la parole :

Je tiens simplement à rassurer mon collègue, M. Slama, dans le cadre du schéma directeur de l'Est-lausannois, il est prévu de prolonger la ligne 24 jusqu'à la gare de Pully et donc l'inconvénient qu'il mentionnait sera rapidement résolu.

Le Président :

Merci, M. Roy.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme Verena KUONEN demande la parole :

Je serai très brève. Ce soir, je pense quand même aux familles. Je ne sais pas ceux qui se sont exprimés ce soir, si ce sont des gens qui n'ont pas de famille encore, voire des familles futures, mais, moi-même, c'est vrai que je ne peux malheureusement pas conduire un véhicule, mais je vous promets que pour une famille avec des enfants, quand ils doivent se déplacer, un véhicule reste quand même quasiment indispensable. Tout en respectant effectivement le projet climatique en n'utilisant pas sa voiture pour aller chercher le pain le dimanche, mais n'oubliez pas qu'à un certain moment, un véhicule est absolument indispensable et comme le disait, M le Syndic, une voiture qui peut être parkée peut avoir toute son utilité et elle l'a. Merci beaucoup de soutenir l'amendement de la Commission.

Le Président :

Merci, Mme Kuonen.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme Valentine CARDIS demande la parole :

Une voiture pour une famille, c'est cinq personnes dans une voiture, cela respecte exactement et même moins, que les 80% de la norme. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Cardis.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Je rappelle simplement à Mme Cardis, que selon les normes VSS, il est prévu une place de parc par appartement. Donc, en théorie par famille.

Le Président :

Merci. M. Kuonen.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme Lydia MASMEJAN, Municipale, demande la parole :

J'aimerais quand même juste ajouter une remarque face à cette restriction des places de parc, un risque qui est quand même constaté, c'est que lorsqu'on n'a pas suffisamment de places dans des bâtiments ou parce que le constructeur n'en n'a pas prévu suffisamment ou qu'on est précisément dans des anciens bâtiments qui sont notamment compris dans les quartiers que vous avez cités, où il y a très peu de places de parc parce qu'il y en a pas qui ont pu être construites en souterrain, eh bien on retrouve aussi ces voitures sur le domaine public avec des macarons, donc je mets en garde quand même, dans votre réflexion, ce risque qui existe bien, de ne pas avoir suffisamment de place dans le bâtiment et de retrouver finalement cette tôle en surface sur le domaine public, avec d'éventuels macarons.

Le Président :

Merci, Mme la Municipale.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Cela ne semble pas être le cas. La discussion est donc close.

Nous pouvons donc passer au vote sur l'amendement, je vais prier les scrutateurs de se lever pour faire le décompte, celles et ceux qui soutiennent l'amendement interpartis, je vous prie de lever votre carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

L'amendement est donc accepté avec 42 voix pour, contre 36 non et 2 abstentions.

Nous avons également reçu un amendement de Mme Valentine Cardis.

Alinéa 4 (nouveau) Je vous en fais lecture :

"L'apport en énergie nécessaire à l'implantation de bornes électriques sur le 100% des places de parc doit être considéré dans le dimensionnement des techniques. Afin d'éviter tous travaux de gros œuvre post construction, un niveau A selon la norme SIA 2060 doit être garanti."

La discussion est ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme Valentine CARDIS demande la parole :

Un bâtiment est conçu dans le but de durer une centaine d'années. Il faut donc tenir compte des évolutions qui vont avoir lieu, et en particulier celle du trafic électrique qui va augmenter c'est certain. Si les raccords électriques ont été prévus pour les 100% des places de parc et installés durant la construction, cela ne pourra que minimiser les coûts, financiers et carbone, lorsque de nouvelles bornes seront désirées. Le seul coût engendré sera celui de la fabrication de la borne elle-même et de l'installation du câblage. En effet, pas besoin de creuse spécifique ultérieure pour mettre des tuyaux en place vu que ces derniers auront été installés, profitant de la fouille déjà creusée pour la construction du bâtiment lui-même.

En exemple, cette problématique s'est actuellement relevée à l'avenue du Liaudoz 34. La pose progressive de bornes de charge va commencer cette année et atteindra 40% de la totalité des places de parc d'ici 2023. Des travaux de gros œuvre vont devoir être réalisés

et c'est exactement ce que nous pouvons éviter en pensant intelligemment un projet dès sa conception.

De plus, il est vrai que seules 30 minutes peuvent suffire pour charger une voiture électrique. Mais beaucoup voudront le faire en même temps, après le travail par exemple. Cela sera un réel apport au confort des utilisateurs de pouvoir parquer leur voiture, la brancher et rentrer à la maison sans devoir ressortir pour la déplacer, une fois chargée, afin de laisser la place à la prochaine voiture. Prévoir le 100% des places de parc ne coûte pas beaucoup plus mais permet de répondre à la demande de manière rapide et peu onéreuse par la suite. Dans ce sens, les critères Minergie demande un niveau d'équipement A sur le 100% des places, justement pour éviter tous travaux de gros œuvre post construction. Réaliser une tranchée dans un terrain pour installer du câblage, c'est ça qui coûte cher, en termes de sous et en termes de CO2. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, Mme Valentine Cardis.

La discussion est ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme Lena LIO demande la parole :

J'aimerais vous montrer ce livre. Il a été publié en 1898, donc il y a 124 ans. Ce livre s'appelle *La Maison électrique*. Les auteurs expliquent en détail tous les avantages d'installer l'électricité dans les maisons. Aujourd'hui, plus personne n'aurait l'idée de construire une maison sans électricité. Il est clair que d'ici quelques années, la voiture électrique deviendra la norme. Je soutiens donc cet amendement, pour que toutes les places de parc soient équipées de bornes de recharge. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Lena Lio.

M. Patrick DU BOIS demande la parole :

Je suis content de savoir que ma collègue s'inquiète des automobilistes, désolé, petite pique, après avoir diminué les places de parc. Par contre 100% des places de parc électrifiées ? Cela me paraît, 100% des places de parc doivent être considérées dans le redimensionnement du point de vue électrique. Qui dit que dans 20 ou 30 ans, on sera toujours à l'électrique. Peut-être pas ? Donc, avec les bâtiments qui doivent durer 100 ans, nous aurons peut-être d'autres solutions, que les voitures électriques, je ne pense pas que 100% des places de parc doivent être considérées dans le redimensionnement des techniques concernant l'implantation de bornes électriques. C'est énorme. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. du Bois.

M. Philippe SLAMA demande la parole.

Vous aurez une mauvaise image de moi ce soir. Maintenant, à nouveau, j'aimerais vraiment, je pense qu'il y a des normes Minergie, il y a des gens qui sont là, qui sont des entrepreneurs d'aujourd'hui, des entrepreneurs de demain, qui à chaque fois, on a évidemment des normes qui sont là pour favoriser et pousser ces entrepreneurs à construire avec les dernières techniques et les dernières technologies. Ça me paraît, 100%, très dogmatique, cela me paraît très extrême et cela me paraît sur la longueur, malheureusement, de ce que j'ai compris aujourd'hui un plan d'affectation n'est pas aussi

dynamique ni que les normes, ni que la technologie de demain. On l'a souligné, peut-être que cela ne sera pas forcément de l'électrique, mais de l'hydrogène qui n'est finalement pas si loin, il faut quand même se rendre compte qu'aujourd'hui tout construire en fonction de voitures électriques a aussi un coût énergétique et un bilan carbone, bien évidemment. Je pense qu'aujourd'hui, il y a des normes qui le poussent, nous n'avons pas besoin à travers notre plan d'affectation de reprendre certaines parties de ces normes et d'en faire quelque part un peu un extrême sur les places de parc. J'aimerais aussi vous dire que très pratiquement, j'ai une voiture électrique, on a dû se mettre d'accord sur un système à travers les co-propriétaires, qui n'est pas toujours facile, il y a plein de marques, il y a plein de câbles différents, cela évolue très vite pensez à vos smartphones, il y a quelques années en arrière, on avait des prises bien différentes, que les prises USB-C d'aujourd'hui, qui permettent aussi la connectivité par rapport aux appareils qu'on utilise, cela sera la même chose avec les voitures électriques, aujourd'hui, il n'y a pas une seule borne, pour information, qui est compatible avec les motos électriques ou avec les vélos électriques.

Le Président :

Merci, M. Slama.

M. Alexandre MACHU demande la parole :

Je tiens juste à préciser le contenu de cet amendement par rapport aux trois dernières interventions, il ne s'agit pas d'équiper toutes les places avec des bornes. Il s'agit juste d'équiper l'installation technique en amont, à savoir la puissance énergétique disponible et aussi toutes les gaines qui pourront permettre ultérieurement de tirer les câbles et d'installer les bornes au loisir des propriétaires des véhicules qui seront là 10 ans ou 20 ans plus tard.

Le Président :

Merci, M. Machu.

La discussion est ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas. La discussion est close. Nous allons donc passer au vote de cet amendement. Il s'agit de l'alinéa 4 nouveau.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de Mme Valentine Cardis, je vous prie de lever votre carton orange. Merci aux scrutateurs de bien vouloir compter.

Avis contraire ? Abstention ?

L'amendement est accepté à 47 voix pour, 37 non et 4 abstentions.

M. Olivier BURNET demande la parole :

Pour reprendre l'expression de Me Logoz tout à l'heure, je ne vais pas me montrer mauvais joueur, quoique. Tout à l'heure en comptant, lors du vote précédent, j'avais déjà le sentiment que c'était beaucoup plus serré que ce qu'on a entendu. Et maintenant, mon doute s'accroît. Donc, je demande la contre-épreuve, M. le Président, conformément à l'art. 90, je crois, al. 2. Je vous remercie.

Le Président :

Je vous remercie M. Burnet.

Nous allons donc passer à la contre-épreuve.

Je demande aux scrutateurs d'être bien attentifs, celles et ceux qui acceptent l'amendement alinéa 4, je vous demande de lever votre carton orange. Levez le bien haut et gardez le bien droit, s'il vous plaît. Avis contraire ? Abstention ?

Oui, la voix du Président de la Commission d'urbanisme est comptée.

Ha, il y a plus d'abstentions, 5 abstentions !

L'amendement est refusé à 38 voix, contre 37 voix pour et 5 abstentions.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

J'ai un peu l'esprit d'escalier mais je partageais totalement le point de vue de mon préopinant M. Burnet, et compte tenu de ce vote-là, je fais une mention d'ordre pour que l'on revote sur l'amendement précédent, parce que j'avais le même sentiment que lui aussi au préalable.

Le Président :

Je m'attendais à cette demande, je vais donc passer sur l'art. 18, al. 1, l'amendement de Mme Valentine Cardis, Lena Lio, Frédéric Bründler, Line Zolliker, j'aimerais tout de même vous rappeler qu'il n'est pas impossible que certaines personnes changent leur vote entretemps. Voilà c'est le doute que j'aimerais qu'on lève face au bon travail que font les scrutateurs.

Celles et ceux qui soutiennent l'amendement de Mme Valentine Cardis, Lena Lio, Frédéric Bründler, Line Zolliker, pour 80%, je vous prie de lever votre carton orange.

Celles et ceux qui refusent ? Abstention ?

Pas d'abstention, il y en avait 3 avant.

Avec le vote électronique cela ira peut-être mieux ou moins bien, mais cela sera plus rapide.

Merci, M. Bründler.

L'amendement est accepté plus largement que précédemment avec 44 oui, 36 non et 0 abstention.

Mme Valentine CARDIS demande la parole :

Je m'excuse, M. le Président, mais j'ai une question pour le précédent vote qu'on a revoté pour la deuxième fois, mon collègue, Antonin Chevalley n'était pas présent. Ce qui amènera à un vote à 38, contre 38. Comment fait-on dans ces cas-là ?

Le Président :

Ecoutez, ceux qui étaient aux toilettes, auraient dû être là pendant le vote. Je suis navré, on ne va pas faire des votes et des contre votations.

(Applaudissements)

Je rappelle qu'on est qu'au premier préavis de cette séance, donc on a encore un certain travail à faire.

Article 19 Stationnement des véhicules deux-roues légers non motorisés

La parole est-elle demandée ? Un peu de silence s'il-vous-plaît.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 19 est adopté.

CHAPITRE V : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Article 20 Degré de sensibilité au bruit

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 20 est adopté.

Article 21 Mesures de protection contre le bruit

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 21 est adopté.

Article 22 Plantations

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 22 est adopté.

Article 23 Energie

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 23 est adopté.

Article 24 Evacuation des eaux

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 24 est adopté.

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS FINALES

Article 25 nouveau Gabarits

La Commission d'urbanisme nous a proposé un nouvel amendement

« Des gabarits indiquant le volume futur des constructions seront implantés sur site durant toute la période de mise à l'enquête du permis de construction. »

Si cet amendement est adopté les articles 25 à 28 seront numérotés 26 à 29.

La discussion est ouverte, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Cela ne semble pas être le cas. Celles et ceux qui approuvent cet amendement, je vous prie de lever votre carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Une abstention, c'est à une large majorité que l'article est adopté.

Article 26 Dérogations

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 26 est adopté.

Articles 27 Disponibilité des terrains

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 27 est adopté.

Article 28 Dispositions complémentaires

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 28 est adopté.

Article 29 Abrogation et entrée en vigueur

La parole est-elle demandée ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, l'article 29 est adopté.

Nous passons donc à la lecture des propositions de réponses aux oppositions.

4.4.1 Réponse de la Municipalité aux griefs récurrents des opposants

4.4.1.1. Non-conformité aux planifications de rang supérieur

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe donc au chapitre suivant.

4.4.1.2. Non-respect de la procédure et du principe de la stabilité des plans

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe donc au chapitre suivant.

4.4.1.3. Mauvaise délimitation du périmètre du PA

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe donc au chapitre suivant.

4.4.1.4. Densification excessive

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe donc au chapitre suivant

4.4.1.5. Imprécision du PA et absence de garanties concernant le projet de construction

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe donc au chapitre suivant.

4.4.1.6. Rupture avec le contexte bâti et non-respect du patrimoine

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe donc au chapitre suivant.

4.4.1.7. Manque de protection des arbres et de la nature

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe donc au chapitre suivant

4.4.1.8. Impact du PA sur la mobilité et la qualité de l'air

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe donc au chapitre suivant.

4.4.1.9. Nuisances sonores

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe donc au chapitre suivant.

4.4.1.10. Absence de gabarits sur le terrain et droit à la vue

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Je passe donc au chapitre suivant qui concerne les réponses spécifiques.

Propositions de réponse :

4.4.2. Opposition de Me Laurent Pfeiffer au nom de Rives 58c SA

La discussion est ouverte.

M. Remo KUONEN demande la parole :

Excusez-moi, M. le Président, mais j'ai le sentiment que nous devrions voter, faire un vote d'ensemble sur le règlement du plan d'affectation, me semble-t-il.

Le Président :

Alors, vous me posez une colle, M. Kuonen. Je me tourne peut-être vers les services communaux ou M. le Municipal Girardet ?

Pour l'instant, on traite les réponses aux oppositions. Ensuite, on traitera des conclusions qui sont amendées. Le règlement lui-même point par point a été accepté.

M. Remo KUONEN :

Je pensais simplement qu'avant de passer à la levée des oppositions, il faudrait approuver le règlement sur le plan d'affectation. Mais bon.

Le Président :

Mais ce règlement a été accepté point par point.

M. Remo KUONEN :

Mais il y a un vote d'ensemble. Il y en a qui ont voté en faveur de certains amendements et d'autres pas.

Le Président :

Dans ce cas-là, ce vote d'ensemble, il se retrouve dans le vote des conclusions du préavis, si vous êtes d'accord.

M. Remo KUONEN :

D'accord.

Le Président :

Merci.

Je repasse à l'opposition de Me Laurent Pfeiffer au nom de Rives 58c

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe au chapitre suivant.

4.4.3. Opposition de Me Laurent Pfeiffer au nom de MM : Olivier et David Adler

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe au chapitre suivant.

4.4.4. Opposition de Me Théo Meylan au nom de M. Claude Héritier

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe au chapitre suivant.

4.4.5. Opposition de Me Philippe Mercier

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe au chapitre suivant.

4.4.6. Opposition de Me Philippe Reymond

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe au chapitre suivant.

4.4.7. Opposition de Mes Christian Eichenberger et Hugh Reeves

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe au chapitre suivant.

4.4.8. Opposition de M. Charles Gonset

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe au chapitre suivant.

4.4.9. Oppositions de MM. Bertrand Hue et Pascal Yalcin

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe au chapitre suivant.

4.4.10. Opposition de Mmes Maria Bohin et Isabelle de Foucauld

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe au chapitre suivant.

4.4.11. Oppositions de Mme Leila Vuilleumier et M. Marco Gabella

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Je passe au chapitre suivant.

Nous avons terminé la lecture des propositions de réponses.

J'ouvre une dernière fois la discussion générale sur le préavis .

M. Philippe SLAMA demande la parole :

Si j'ai bien compris, on parle de la manière générale et après sur les conclusions du préavis ?

Le Président :

Oui.

M. Philippe SLAMA :

J'aimerais juste faire une remarque générale

Je pense, que la première chose, dans la commission d'urbanisme et ce soir la même chose, dans le cas où on veut densifier, dans le cas où on peut se le payer, voici plus ou moins les garde fous. Est-ce que, en quelques heures, 6 ou 7 heures pour la Commission en deux séances, en à peu près 2 heures ce soir, nous avons mis les garde fous pour une petite parcelle de Pully, quand je regarde à toute la Commune. Il ne faut pas oublier qu'avec ce projet, nous avons environ 200 habitants qui vont arriver, ces 200 habitants méritent bien sûr d'avoir les mêmes infrastructures, que les infrastructures que nous essayons aujourd'hui de fournir à notre population, je rappelle qu'on a toujours une piscine à faire et qu'on a plein de choses qui sont déjà dans le pipe ou dans les tuyaux, qui nous donnent déjà beaucoup de priorités, à essayer de trouver, un casse-tête général.

Dans ce contexte, qui est le vrai contexte, et non pas le contexte de savoir si ces garde-fous sont justes, si cela devait passer, je pense que ces garde-fous sont justes, néanmoins la question de fond ce soir, c'est de savoir si nous voulons densifier, si nous pouvons densifier et si nous pouvons nous payer le fait de densifier et ceci sur une petite parcelle avec un manque clair pour moi de qu'est-ce qu'on va faire de tout ce quartier, qui est un quartier de villas, de donner à nouveau 50% à une seule personne, à une seule entité qui d'ailleurs a pu se payer les parcelles autour pour en faire un plus grand projet, je pense qu'il est prématuré de savoir qu'on a assez de crèches, même si quelques crèches vont venir, ce n'est pas la seule infrastructure que nous avons à Pully pour pouvoir bien accueillir les nouveaux habitants. Le fait aussi que beaucoup de nos amendements passent justes, justes, ne montrent pas encore un consensus interpartis, des partis politiques sur la vision que l'on veut, ni de l'urbanisation et dans les règles de l'urbaniser et à nouveau pas de discussion de fond sur le quartier de l'avenue Général-Guisan. Pour ces quelques brèves remarques, où, à nouveau, j'aimerais souligner le fait que quand nous avons densifié les Boverattes, où on a enlevé d'ailleurs beaucoup moins de terre que l'énorme trou que nous allons faire à Général Guisan, regardez ce qui se passe en face de Chamblandes déjà, ce n'est que tout petit par rapport à ce qui va arriver là, on avait clairement un avantage pour les gens de Pully, pour les gens qui ont grandi à Pully et c'était un projet qui avait un consensus politique dans le sens de ce que cela apportait à la population pulliérane. Ici, même s'il y a eu des efforts, même si on a raboté, la contrepartie n'est pas très grande, et soit on densifie toute l'avenue du Général-Guisan comme ça, soit on a clairement donné une grande faveur sur une des parcelles, où je pense qu'il est un peu prématuré de passer en avant. Tout ceci pour vous dire que, même si j'ai fait partie de la commission de l'urbanisme, mais quelque part, j'ai aussi voté à la fin de la Commission d'urbanisme, sans doute parce que j'étais content après 6 heures et quart de trouver un consensus, sur le fond et sur le programme politique, je n'adhère pas, je ne pense pas que c'est un plan d'affectation qui devrait se mettre en place d'une manière aussi prématurée, avec des règles sur lesquelles on n'a pas « dormir » et réfléchir. Voilà.

Le Président :

Merci, M. Philippe Slama.

M. Lucas GIRADET, demande la parole :

Juste quelques mots en réponse à cette intervention. Je ne crois pas qu'à l'aune d'un seul plan d'affectation, faire la discussion sur la densification de Pully, de manière générale et son urbanisation. On parle ici de 200 logements, vous l'avez mentionné, je veux juste vous rappeler qu'il y a un outil qui permet de densifier encore plus sans passer par des heures de commission et des heures de Conseil communal, cela s'appelle le Plan général d'affectation et son règlement des constructions et c'est par là que la densification actuellement se fait de manière peu contrôlée, puisque globalement tout Pully Nord en tout cas peut se densifier sans autre, sans passer par le Conseil, sans passer par la Commission d'urbanisme. Donc, on peut avoir cette réflexion, est-ce que ces discussions de savoir qu'est-ce qu'on veut pour Pully, je pense que la Commission aura l'occasion d'en reparler, le Conseil aussi, notamment lorsqu'on reviendra avec des propositions qu'on aurait pour réviser le Plan directeur que vous nous avez demandé, mais je ne crois pas qu'il faut prendre un plan d'affectation comme exemple de ce qu'il ne faut pas faire à Pully, je pense que malgré les oppositions, malgré les amendements à ce plan d'affectation, on reste dans un projet de qualité, qui propose un peu de mixité sociale, des activités et c'est quand même comme ça qu'il faut faire l'urbanisation à Pully, à mon sens.

Le Président :

Merci, M. le Municipal.

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?
La parole n'est pas demandée.

Nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 06-2022. Celles-ci sont affichées à l'écran. Je vous en fais lecture :

Le Conseil communal de Pully,
vu le préavis municipal N° 06-2022 du 6 avril 2022,
vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,

décide

1. d'adopter le projet de plan d'affectation et son règlement tel qu'amendé;
2. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions au plan d'affectation « Chamblandes-Dessous » et son règlement.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?
C'est à une large majorité que vous venez d'approuver les conclusions du préavis 06-2022 ont été acceptées.

Merci, M. Kuonen.
Vous pouvez regagner votre place.

**2.5 Préavis 07-2022 Crédits supplémentaires au budget de l'exercice 2022,
1^{ère} série – Crédit demandé CHF 62'000.00**

J'invite à présent M. Jean-Denis Briod, Président de la Commission des finances à venir me rejoindre afin de rapporter sur les conclusions de la Commission.

M. Jean-Denis BRIOD :

Les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022, 1^{ère} série, à hauteur de CHF 62'000.00, se répartissent entre CHF 10'000.00 net pour palier des absences pour maladie longue durée de deux employés et CHF 52'000.00 pour accompagner les aspects de la mise en place de l'ensemble du dispositif de protection des salamandres à la rue du Stand.

Cette première série n'a pas fait long débat au sein de la Commission des finances, lors de sa séance du 3 mai dernier et c'est à l'unanimité que la Cofin a décidé d'approuver les conclusions du préavis 07-2022, elle vous recommande d'en faire de même.

Le Président :

Merci, M. Briod.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.
Quelqu'un souhaite-elle ou souhaite-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?
L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond.
La discussion est ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole
La parole n'est pas demandée.

Nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis. Celles-ci sont affichées à l'écran. Je vous en épargne la lecture.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que le préavis 07-2022 a été accepté.

Merci M. Briod, vous pouvez regagner votre place.

2.6 Préavis 08-2022 Autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2021-2026 – Introduction d'une clause de célérité pour l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières

J'invite à présent M. Patrick Dubois président de la Commission désignée à cet effet à venir de me rejoindre afin de rapporter sur les travaux et les conclusions de ladite commission.

M. Patrick DUBOIS :

J'ai essayé de me préparer un peu mieux que la dernière fois.

Je ne vais pas revenir sur le rapport de la commission ad hoc du préavis 08-2022 dont vous avez pu prendre connaissance, mais je tiens à souligner un point. Vu le temps que cela nous a pris pour le précédent préavis et le prochain qui nous attend.

Parmi les différentes autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2021-2026 du préavis 13-2021 était apparu un nouvel outil que la Municipalité souhaitait obtenir : une clause de célérité avec un montant de 5 millions pour le faire tourner. Hum, difficile de l'accorder tel quel tant les finances de notre Ville de Pully sont délicates. De ce constat, une proposition d'un, d'une des membres de la commission est suggérée à notre Municipalité en prenant en exemple la Tour-de-Peilz : que cette délégation soit soumise à la ratification de chaque cas par la Commission des finances. On a vu plus tard qu'une commission ne peut pas légalement avoir les compétences pour décider, notre commission du Conseil. Je vous passe, chers et chères collègues, tous les détails de cette proposition, mais celle-ci a plu, tant à la Commission elle-même qu'à nos représentants de la Municipalité. Il a été convenu, d'un commun accord, que la Municipalité revienne avec un préavis spécifique, le préavis qui nous concerne ce soir, le préavis 08-2022.

Dès lors, la Commission ad hoc de ce préavis pense que le processus présenté par la Municipalité avec l'introduction de la clause de célérité, est bon, voire très bon : une opportunité se présente, la Municipalité examine, décide d'entrer en matière ou non, et présente un préavis, un rapport à la Commission des finances. La Commission des finances donne un avis favorable ou défavorable à ce préavis ou à cette proposition de la Municipalité.

Je tiens donc à souligner ce soir, que de concert, ensemble, nous parvenons à un préavis qui répond, je le pense et la Commission le pense, tant aux membres du Conseil, qu'aux membres de notre Municipalité. C'est un outil très utile à la Municipalité, mais qui nous appartient aussi à nous Conseil, un outil partagé.

Petit point encore, j'ai peut-être été un peu taquin dans mon rapport concernant ce montant des 5 millions. Il est sûr que je ne tenais absolument pas à entraver le processus démocratique qui est le nôtre et si l'un ou l'une d'entre vous ce soir tient à reconsidérer ce montant de 5 millions, qu'il le fasse.

Dernier point encore, où je me suis fait remettre à l'ordre, c'est qu'à la fin de séance, j'ai remercié la Municipalité et les commissionnaires, merci ! Donc, effectivement j'ai encore appris un truc, ceux qui participent à une commission ne sont pas les commissionnaires mais bien les commissaires.

Je vous remercie de votre attention et je vous prie donc d'accepter les conclusions de ce préavis 08-2022.

Le Président :

Merci beaucoup, M. Dubois.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l'entrée en matière.

Quelqu'un souhaite-elle ou souhaite-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à l'unanimité que l'entrée en matière est acceptée.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond.

La discussion est ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Roland DU BOIS demande la parole :

Pour moi, une clause de célérité n'est concevable que dans le cadre de projets d'avenir pour le développement de notre Commune. Or, à l'heure actuelle, il n'y a aucune vision à moyen terme dans le développement des structures. Pas de plan directeur actualisé pas de révision de plans de zones, pas de concertation avec les acteurs de la vie associative de Pully, sociétés locales, sociétés sportives, pas de vision de développement des structures nécessaires au maintien de leur activité, on est dans le flou complet et cela même pour des structures scolaires. Je vous confirme que ce n'est pas en multipliant les plans d'affectation, plans partiels que l'on résoudra les problèmes. Il est actuellement indispensable de revoir le plan directeur pour répondre aux besoins des habitants de Pully, des commerçants, des sociétés locales, sportives et autres. On ne peut admettre une clause de célérité de 5 millions sans vision d'avenir. Cela me gêne, donc je m'abstiendrai pour ce vote.

Le Président :

Merci, M. Dubois.

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Cela ne semble pas être le cas. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote sur les conclusions du préavis 08-2022. Elles s'affichent à l'écran, je vous en épargne la lecture, on les avait déjà lues au dernier préavis.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est à une large majorité que le préavis 08-2022 est accepté.

Merci, M. du Bois, je vous prie de regagner votre place.

M. Patrick DU BOIS :

Je tiens à m'excuser, dans l'essoufflement, j'ai un peu bafouillé et dans mon petit texte, je tenais quand même à remercier chaleureusement la Commission des finances d'accepter ce travail supplémentaire et remercier ses membres pour leur travail et leur engagement.

Le Président :

Merci, M. Dubois.

2.7 Préavis 09-2022 Bâtiments du Prieuré 2a et 2 - Travaux de transformation et rénovation - Crédit demandé CHF 16'545'000.00

J'invite à présent M. Alexandre Machu président de la Commission désignée à cet effet à venir de me rejoindre afin de rapporter sur les travaux et les conclusions de ladite commission.

M. Alexandre MACHU :

La Commission ad hoc du préavis 09-2022 s'est réunie le 9 mai dans les locaux de la Damataire et je remercie toutes les personnes qui étaient présentes, y compris l'architecte associé du bureau FAZ, Mme Véronique Favre, pour leurs explications.

Je serai bref, les membres se sont prononcés à 7 voix contre et 2 voix pour les conclusions du préavis. On peut résumer les échanges ainsi, premièrement concernant les aspects financiers, ce n'est pas le bon moment, il faudrait travailler par étape en ayant une idée précise des coûts nécessaires au maintien du patrimoine, ainsi que la totalité des coûts du déplacement du restaurant. Il demeure toutefois que la décision de bloquer ce projet a elle aussi un coût, avec une telle décision, les honoraires des études investies, soit près de 3 millions risquent de devenir de l'argent public gaspillé et ce, sans compter les heures de prestations internes de l'administration. Deuxièmement, concernant le projet lui-même, il a été dit que le fait de préserver le patrimoine communal est essentiel et que la stratégie du tout ou rien adopté lors du pilotage de ce dossier, dérange. La situation financière nous impose de nous concentrer sur la plus-value aux administrés, une des questions qui a été posée à plusieurs reprises, est-ce que la démolition, reconstruction du bâtiment de 1931 est indispensable. Et finalement, ce projet et, en particulier le déplacement du restaurant, anesthésie le cœur de Pully, qui mérite un site accueillant, plus de vie et plus de possibilités d'animer le centre. Voilà en résumé ce qui a été échangé durant les 2 heures de la Commission ad hoc, je vous redonne la parole.

Le Président :

Merci, M. Machu.

La commission des finances ayant rendu un préavis financier négatif aux conclusions du préavis 09-2022, elle doit informer le Conseil communal des raisons de son préavis négatif conformément à l'art 50 al. 2 du règlement du conseil.

M. Briod je vous donne la parole.

M. Jean-Denis BRIOD :

Effectivement, il m'incombe maintenant de vous donner les motifs pour lesquels la Cofin a délivré un préavis négatif et ceci par un vote très clair : 2 voix pour les conclusions, 10 voix contre, personne ne s'étant abstenu. Les motifs résumés vont être affichés à l'écran, notre Président a accepté de vous les montrer, dans la mesure où ils ne vous ont pas été distribués à l'avance, je les lis pour celles et ceux pour lesquels les lire à l'écran poserait une difficulté.

La Cofin a, dans sa très grande majorité, considéré que la situation financière de notre Commune lui impose de prioriser avec rigueur ses investissements aussi longtemps que sa capacité d'auto-financement n'aura pas été durablement restaurée. Sans nier la nécessité de préserver le patrimoine historique de Pully, la Cofin a considéré que cet investissement de CHF 16,5 millions sur deux bâtiments constituant un Hôtel de ville va au-delà de cette nécessité et doit passer au second plan par rapport aux investissements nécessaires pour entretenir et mettre à niveau les infrastructures au bénéfice direct de notre population.

Je vais développer brièvement ces deux points mais tiens à dire en préambule trois choses pour bien définir le cadre de ce préavis financier négatif :

- 1) Il ne concerne pas la qualité du projet et l'affectation du bâtiment sur lesquelles la Cofin n'avait pas à se prononcer.
- 2) Ce n'est pas non plus une appréciation sur le prix du projet de 16,5 millions. La Cofin a considéré qu'il convenait de faire à ce propos confiance au travail de chiffrage dont elle s'est assurée qu'il avait été effectué avec sérieux.
- 3) La Cofin n'a enfin pas remis en cause le fait, qu'aujourd'hui, il est parfaitement possible pour notre ville d'emprunter un montant de CHF 16,5 millions pour financer un projet.

La problématique réside bien dans les deux points figurant à l'écran : pourquoi est-il nécessaire de prioriser strictement nos investissements et pourquoi ce projet à CHF 16,5 millions n'est-il pas jugé prioritaire par la Commission :

Rappel de notre cadre de réflexion :

- CHF 155 millions, c'est le niveau de notre endettement actuel - CHF 135 millions auprès d'instituts financiers et CHF 20 millions auprès de l'Etat de Vaud.
- CHF 300 millions, c'est le niveau d'endettement à ne pas franchir. Cela a été dit à maintes reprises. C'est d'autant plus vrai aujourd'hui dans une situation où les taux remontent.
- CHF 145 millions, c'est donc mathématiquement notre capacité résiduelle d'endettement. Ils correspondent à des investissements bruts se situant entre CHF 210 et 240 millions en fonction du niveau de ces investissements qui pourraient être financés par des subventions de tiers ou par la taxe.
- CHF 226 millions, c'est le coût des projets qualifiés de prioritaires par la Municipalité inventoriés dans le Plan d'investissement 21-25, dont le projet discuté ce soir.
- Ces projets inventoriés dans ce plan épuisent donc totalement notre marge de manœuvre s'ils sont tous réalisés.
- Plusieurs dizaines de millions : c'est l'ordre de grandeur des ressources qu'il faudra mobiliser pour d'autres projets que ce Plan d'investissement ne comprend pas, mais

qui seront nécessaires pour notre population. Je mentionne, sans être exhaustif, les assainissements-transformations-agrandissements de bâtiments scolaires comme Arnold Reymond, Chamblandes, Mallieu, des investissements supplémentaires pour résorber les listes d'attente en matière d'accueil en crèche et en structures préscolaires, le renouvellement de la STEP, le chauffage à distance, et pourquoi pas la Maison pulliérane et des investissements résultant de la situation climatique. Certains de ces objets se retrouvent d'ailleurs mentionnés dans le programme de législature de la Municipalité. Je veux parler ici d'Arnold Reymond et du chauffage à distance.

- Nous ne pourrons pas tout faire, il faudra trier. Il faut donc analyser et prioriser les projets figurant dans le Plan des investissements 2021-2025, y compris celui discuté ce soir, en ayant en tête ceux qui vont suivre et ce qui est vraiment prioritaire pour satisfaire les besoins de notre population.
- La COFIN a considéré dans ce contexte à une majorité de 10 contre 2, que le projet d'Hôtel de ville à CHF 16,5 millions réparti sur deux bâtiments devait passer au second plan par rapport à d'autres projets qui viendront certes plus tard mais pour lesquels nous devons préserver notre capacité d'investir.

Cette politique sera nécessaire aussi longtemps que notre capacité d'autofinancement n'aura pas été durablement restaurée à un niveau permettant de financer une partie importante de nos investissements.

Cela m'amène à dire quelques mots encore sur l'évolution de notre situation financière :

- Les comptes 2021 sont bien meilleurs que prévu. Il est encore trop tôt pour dire si cette embellie est durable et si le budget 2022 déficitaire, connaîtra une même amélioration.
- Il est également trop tôt pour juger si les astres nous seront favorables dans les réflexions que le Conseil d'Etat, nouvelle formule et le Grand Conseil feront lorsqu'ils ne manqueront pas d'opposer un contre-projet à l'initiative SOS Communes dont le succès résoudrait d'un seul coup une grande partie de nos problèmes financiers.
- La Cofin ne voit pas non plus de consensus politique dans notre population pour entrer en matière aujourd'hui sur une réflexion émise par une partie de ses membres qui voudraient puiser dans le potentiel fiscal de hausses d'impôts de nos contribuables.
- Pour l'heure, il faut continuer à prendre pour hypothèse que notre marge d'autofinancement restera en moyenne équilibrée ces prochaines années et que nous devons emprunter le 100% de nos investissements nets.

Toutes ces réflexions ont abouti à la position qui figure encore pour quelques secondes à l'écran. J'ai été un peu long, je m'en excuse, mais l'importance du sujet, ainsi que le respect que nous devons avoir vis-à-vis de nos électeurs, ainsi qu'au travail qui a été accompli, exigent de nous tous une réflexion approfondie. Je viens de vous livrer quelques éléments pour nourrir cette réflexion, nul doute que le débat qui va suivre en apportera encore d'autres. Merci pour votre attention.

Le Président :

Merci, M. Jean-Denis Briod.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière. Je vous rappelle que seules trois motifs ou arguments peuvent être évoqués pour inviter le Conseil à refuser une entrée en matière, soit l'objet du préavis ne relèverait pas de la compétence du Conseil, soit l'objet du préavis serait contraire à une disposition de la législation cantonale ou la forme du préavis serait contestée.

Quelqu'un souhaite-elle ou souhaite-il s'exprimer ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous passons donc à la discussion. La discussion est ouverte.

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Je prends la parole pour exprimer la position de mon groupe politique et vous ne serez pas étonnés d'apprendre que nous suivons la Commission ad hoc et refusons les conclusions de ce préavis.

En premier lieu, nous suivons la Commission des finances en considérant que ce projet de faire de ce lieu un centre administratif n'est aujourd'hui pas une priorité, surtout en mettant en jeu une somme qui approche les 17 millions, alors que d'autres travaux urgents, comme relevés par la Commission, demande toute notre attention. Si nous ne remettons pas en cause, le besoin qu'a ce bâtiment d'être rénové pour lui permettre de continuer à vivre, ce projet nous semble surdimensionné, est-ce qu'une administration comme celle de notre Ville a besoin d'autant de salles de conférence. Il est aussi intéressant de noter que les coûts du déménagement de notre administration sont mal calculés. Nous pensons qu'un tel lieu se situant au centre de Pully n'est pas destiné à être un bâtiment administratif, alors que comme le Conseil et la Municipalité le souhaitent, le cherchent, il faut redynamiser le centre-ville de Pully. Ce bâtiment ne saurait être uniquement ouvert durant les heures de bureau. Il semble, à nos yeux, plus destiné à faire exister la vie culturelle et sociale de notre ville.

En ce qui concerne le restaurant, il est pour de nombreux pulliérans et pulliérans, ainsi que de nombreux conseillères et conseillers présents ce soir, un lieu auquel ils sont attachés. Or, il perdrait de son cachet et de son sens, s'il était déplacé. Nous n'avons pas en notre possession de documents montrant l'urgence et la difficulté de mise aux normes de ce restaurant. D'ailleurs, si les difficultés de mise aux normes étaient liées aux personnes à mobilité réduite, notamment pour les toilettes, il semblerait que plus de la moitié des cafés-restaurants de notre beau pays de Vaud devraient être fermés.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, l'Union Pulliérane vous invite, chères et chers collègues, à la suite de la Commission ad hoc à refuser les conclusions de ce préavis. Merci beaucoup.

Le Président :

Merci, M. Gaudin.

M. Sébastien FAGUE demande la parole :

Je vais également reprendre un peu les propos de mon préopinant.

Le groupe PLR, dans sa quasi unanimité, vous recommande de ne pas suivre les conclusions de ce préavis et d'ainsi de le classer pour les motifs tant évoqués par la Commission ad hoc, que par la Commission des finances. Je ne les reprendrai donc pas tous ici, mais nous les partageons pleinement et je retiendrai principalement le fait que la situation financière de notre Commune a évolué au cours de ces 10 dernières années, comme cela a été largement documenté par la Cofin et les résultats comptables annuels doivent nous contraindre aujourd'hui à prioriser nos investissements de manière, selon nous, différente que lorsque les premiers jalons de ce projet ont été mis en place.

Ainsi, il n'apparaît plus prioritaire à nos yeux de réaliser ce que propose ce préavis en l'état, contrairement à d'autres projets déjà en préparation en lien avec la jeunesse notamment, la création de crèches, de garderies, d'écoles pour faire face à notre évolution démographique ou pour des infrastructures indispensables à rénover, telle que la STEP

par exemple. Le groupe PLR est toutefois bien conscient que le bâtiment historique devra dans un avenir relativement proche, faire le biais de rénovations compte tenu de ce que les études ont révélé, mais cela devrait s'inscrire dans une nouvelle réflexion en lien avec ce que l'état de nos finances et la priorisation des projets mentionnés ci-dessus nous permettra. Ainsi au nom du groupe PLR, je vous demande de ne pas soutenir les conclusions de ce préavis et vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci, M. Fague.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

D'abord bien sûr je regrette que les circonstances font qu'on aborde un projet de cette importance à 11 heures du soir, après un débat probablement assez fatiguant sur l'affectation et la densification du secteur de Guisan, mais enfin les choses sont comme elles sont et, j'aimerais quand même revenir sur quelques éléments, sans évidemment refaire tout l'historique du projet, ce qui serait probablement un peu long, bien que ce soit assez tentant.

J'aimerais revenir quand même sur les éléments financiers, puisqu'ils paraissent à l'origine en tout cas de la position d'un certain nombre d'entre vous, pour dire évidemment que la Municipalité partage la préoccupation de la Commission des finances exprimées par son président, sur les perspectives d'endettement de notre Commune, de même qu'on ne conteste pas les chiffres qui ont été évoqués, puisqu'on en est aussi à l'origine, c'est des chiffres qu'on échange souvent avec la Commission des finances. Par contre, vous aurez compris, que la Municipalité diverge dans l'appréciation et l'utilisation de ces chiffres, où on passe d'un côté à un cumul assez impressionnant d'un certain nombre de chiffres, comme si tout allait se réaliser en cumulant tout ce qui est le plus défavorable, pour arriver à démontrer que ce projet, c'est évidemment la première chose à faire sauter pour sauver les finances communales.

Donc, la Municipalité n'a pas cette appréciation, vous l'aurez compris, elle considère et finalement quelque part le président de la Commission des finances l'a dit, que ce projet peut avoir un financement et qui ne met pas en péril les finances communales. Je vais essayer d'expliquer un tout petit peu ça, pas seulement en parlant d'endettement, mais en parlant de la question d'emprunt. Je crois que c'est peut-être évident pour un certain nombre d'entre vous, peut-être pas tout le monde, qu'en fait ces 16,5 millions, ils ont un impact maximum de ce montant sur notre endettement. Mais la réalité, personne ne peut dire aujourd'hui, ce soir, quelle sera la réalité de l'impact de cet investissement sur notre endettement. Pourquoi ? Parce que la réalité, elle va se passer comment. Après le vote de ce Conseil, en admettant, même si l'hypothèse paraît peu probable ce soir, que le Conseil vote ce crédit, l'endettement de la Commune ne va pas augmenter de 16,5 millions, demain c'est jour de l'Ascension, mais disons dès lundi. En fait ce qui va se passer, c'est qu'au fur et à mesure du besoin effectif de liquidités, en lien avec ce projet, cela veut dire probablement à l'horizon 2024, on évaluera la situation de notre trésorerie. Et, en fait, il peut très bien se passer, d'abord un, l'investissement va être reparti sur 3 à 4 ans à partir de 2024, ce qui veut dire à hauteur, si on admet 3 ans, à peu près de 5 millions et demi par année, sur 2024, 2025, 2026, peut-être même un peu 2027, c'est cela l'impact réel de ce projet sur notre trésorerie, nos liquidités. Et évidemment, comme nos emprunts ne sont pas affectés à des dépenses précises, c'est l'état de notre trésorerie, au moment où on aura besoin de liquidités qui déterminera ce que l'on doit emprunter ou pas. Cela c'est la réalité. Donc l'impact réel de ce projet, c'est à peu près sur nos liquidités environ si on prend

cette hypothèse, 5 millions et demi par année, je mets en comparaison, les 40 millions de notre participation à la facture sociale, qui a un autre impact sur nos liquidités, à peu près 8 fois supérieur et je vous laisse juger, qu'est-ce qui est le plus grand risque sur la progression de notre endettement entre ce projet ou des dépenses qui nous sont imposées comme celles que je viens de citer.

La charge d'intérêt d'amortissement, elle sera, c'est indiqué dans le préavis, de l'ordre de CHF 200'000.00 pour ce qui est des intérêts, à peu près CHF 500'000.00 pour l'amortissement et, si on ne fait pas ce qui est mentionné comme hypothèse dans le préavis, c'est à dire de prélever l'amortissement sur le fonds pour grands travaux qui existent, on aurait un impact de l'ordre de CHF 700'000.00 par an, à partir de 2028, sur nos finances communales et sur notre budget de fonctionnement. Vous mettez ça en rapport à des charges de CHF 170 millions et vous avez un impact qui est inférieur, qui est de l'ordre de 3%. Tout ça nous fait dire, mesdames et messieurs, que non seulement, la Municipalité considère ce projet comme prioritaire et urgent en regard du maintien du patrimoine, mais on considère que ce projet est financièrement supportable pour la ville. Maintenant sur le fond, on a entendu effectivement, un certain nombre de choses qui reviennent, qui reviennent régulièrement. Alors pour certains, ils sont fidèles à leur position depuis 10 ans, je dirais, notamment la position exprimée par l'Union Pulliérane, ils ont toujours été contre ce projet, c'est leur droit le plus strict et au moins, ils sont constants sur ce point. Mais j'aimerais quand même rappeler, même si vous le savez, parce qu'on l'a écrit dans le préavis, que le programme dont il est question et qui est remis en question par un certain nombre d'entre vous aujourd'hui, il n'a pas changé depuis 10 ans. La première fois, on peut dire qu'il n'a pas été validé par le Conseil par un vote, mais à deux reprises, ce programme a été validé par le Conseil. En 2014, la première fois, quand il s'agit de voter un crédit de CHF 800'000.00 pour lancer un concours d'architecture et modifier le plan d'affectation, le programme était strictement le même, on pouvait dire, bon là, on vote CHF 600'000.00, ce n'est pas très grave, on verra bien ce qui se passe et la deuxième fois, qui me paraît quand même beaucoup plus déterminante, c'est en 2018, c'est récent, quand le Conseil a voté CHF 2 millions de crédit d'étude, dont à peu près 1,8 millions pour les bâtiments dont on parle ce soir et là aussi, avec le même programme et cette fois, avec une attention qui a voulu être attirée par la Municipalité, peut-être sans succès, sur le fait que le vote de ce crédit d'étude était la confirmation de la direction à suivre par la Municipalité, notamment par rapport au programme. Voilà. Donc maintenant on se trouve effectivement comme cela a été dit par le président de la Commission avec un peu plus de CHF 2 millions et demi d'honoraires dépensés, beaucoup d'heures de travail passées par un tas d'intervenants, on peut trouver que c'est anecdotique, mais des mandataires externes, des collaboratrices, collaborateurs en interne, depuis les phases de concours, vous vous souvenez qu'il y a eu un concours d'architecture, il y a eu 60 dossiers déposés, un jury a sélectionné 18 dossiers en fonction de leurs compétences, notamment en matière de traitement des bâtiments historiques, 18 bureaux qui passent du temps pour déposer des projets, c'est des milliers d'heures et maintenant depuis 2018, depuis le vote du crédit d'étude, avec encore une fois une direction confirmée par le Conseil de l'époque, c'est de nouveau plusieurs centaines, de milliers d'heures qui ont été passées pour élaborer ce projet et l'amener à son stade actuel.

J'ai envie de vous dire que le projet qui vous est proposé, c'est un projet qui est cohérent. Alors, j'entends qu'on est contre ce crédit mais qu'on est pour le maintien du patrimoine, l'assainissement du patrimoine, bien sûr. On parle du bâtiment historique, tout le monde semble à peu près d'accord, mais je veux dire, le bâtiment sud, il est aussi urgent que le bâtiment historique. C'est un bâtiment qui a bientôt 100 ans, dans lequel aucuns travaux importants n'ont été menés ces dernières années, qui a des problèmes de structure, qui a des problèmes d'accessibilité, tout à coup, les problèmes d'accessibilité, plus personne

n'en parle, ce n'est plus urgent. Aujourd'hui une ville de 19'000 habitants, on accède au greffe, un greffe de 3 mètres de large, avec une volée d'escaliers. C'est normal, ce n'est pas urgent, ce n'est pas grave. Je ne parle pas du Prieuré, le même constat, ne serait-ce que pour ces questions d'accessibilité, sans parler de tout ce qui est structures techniques, tout est au même niveau. Donc, il y a une urgence à entreprendre ces travaux. D'autant plus qu'on en a les moyens.

Après, l'argument de l'animation, je suis assez étonné d'entendre cet argument, comme si tout à coup le bâtiment du Prieuré était le centre de l'animation de Pully. D'autant moins qu'on déplace le restaurant à une dizaine de mètres. Donc en terme d'animation, d'abord un, je ne suis pas sûr que les gens qui mangent le soir derrière une fenêtre allumée soient vraiment une animation très pertinente, bon, quelques mois d'été, il y a les terrasses, mais encore une fois, on trouvera cet équipement juste en face à une dizaine de mètres, donc en terme d'animation, je crois que ce n'est pas véritablement l'enjeu, l'enjeu d'animation de ce secteur du centre, il est plutôt dans les projets futurs, dont on peut rêver dans l'ambiance actuelle, c'est celui de la Villa romaine avec un espace de dégustation, avec un espace polyvalent qui serait un vrai pôle d'attraction et d'animation de Pully à cet endroit.

Après, on a beaucoup parlé, mettre tellement d'argent pour l'administration. J'ai eu l'occasion de dire en commission, qu'à ma connaissance, l'administration travaille pour la population, on oppose un investissement pour la population à un investissement pour l'administration, mais au fond le problème il n'est pas vraiment là. L'investissement, il n'est pas pour l'administration, à la base il est pour assainir un bâtiment. Et on l'a dit dans le préavis, on l'a redit en commission, pratiquement la totalité des travaux lourds, importants qui sont faits sur ce bâtiment, ils sont pérennes, quelle que soit l'utilisation qu'on fait de ce bâtiment. Et, si vous avez l'idée d'y mettre autre chose, bien que cela ne soit pas encore très clair aujourd'hui, l'important c'est le volume des travaux, il reste pratiquement le même. Il ne faut pas s'imaginer comme je l'ai entendu aussi en commission, il y a une espèce de projet qui assainirait juste le bâtiment historique, à 6, 7 millions. Non, on met immédiatement le doigt dans des travaux importants, de structure, de réfection des dalles, d'accessibilité, création d'ascenseur, escaliers et je dirais peut-être, à part l'utilisation des combles, qu'on pourrait discuter, mais qui a fait souvent l'objet par le passé de demandes du Conseil, ah si un jour on fait des travaux, qu'est-ce que cela serait bien d'utiliser ces combles, c'est le seul point sur lequel, on pourrait dire on arrête le projet, puis on ne fait rien des combles. Mais pour le reste, il n'y a pas de projet b à moitié prix, il y a de travaux très conséquents pour maintenir ce patrimoine, ils sont inévitables.

Et puis, j'aimerais terminer sur la question du restaurant où certains s'imaginent qu'au fond ce restaurant peut rester comme ça, finalement dans le Canton de Vaud il y en a plein comme ça, non, et, il n'y a pas du tout de menaces là-dedans, en fait pour être plus précis qu'on l'a été en commission, aujourd'hui, ce restaurant est au bénéfice d'une autorisation provisoire d'exploiter, jusqu'en 2024, provisoire parce ce que il a été admis d'autoriser l'exploitation parce qu'on avait un projet en cours et à l'étude. Ça veut dire que, assez rapidement, quel que soit le sort que vous réservez à ce projet, il faudra prendre une décision sur ce restaurant, car comme propriétaire, on est tenus de faire des travaux importants. Et là, les choix ne sont pas nombreux. En fait, on peut effectivement comme certains le souhaitent, maintenir à tout prix, j'ai envie de dire, au propre et au figuré, un restaurant dans un bâtiment historique en note 2 ou, le déplacer, comme le projet le prévoit dans des locaux beaucoup plus fonctionnels à moindre coût, mais cela sera ça le choix et je ne suis pas sûr que du point de vue de l'équilibre financier et de nos finances communales, cela soit très intéressant de surinvestir plusieurs millions pour à tout prix maintenir ce restaurant dans ce bâtiment historique, parce que les normes actuelles, si

c'est ça la volonté du Conseil, il faut savoir que cela nous obligera à mettre des locaux techniques, des chambres froides au premier étage, parce que l'on n'a pas la place pour les mettre ailleurs, ce qui serait quand même un peu une absurdité en terme de projet. Donc aujourd'hui, on a un tout qui est cohérent, on pense que le déplacement du restaurant c'est une solution rationnelle, même si cela fait l'objet d'un préavis ultérieur et que son maintien posera d'autres questions, est-ce que même une collectivité veut continuer d'investir dans un restaurant, parce qu'au fond il n'y a rien qui nous y oblige, il est là historiquement, mais ce n'est pas non plus le rôle prioritaire d'une collectivité d'investir dans un restaurant. Donc, cela pose plein de questions qui ne sont pas aussi simples que certains le pensent à résoudre et ça, il faudra le déterminer quel que soit le sort du préavis ce soir, mais le projet aujourd'hui, c'est un tout cohérent qui a été étudié soigneusement par des gens qui ont fait un travail, une approche complète avec les monuments historiques du Canton, qui ne sont pas faciles, et c'est un projet équilibré et encore une fois, dont l'affectation, l'utilisation, si c'est l'administration qui braque, peut tout à fait évoluer dans les années futures, raison pour laquelle, je vous demande au nom de la Municipalité de soutenir ce projet.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. André STEHLIN demande la parole :

J'ai beaucoup écouté notre président ainsi que Jérôme et malheureusement, j'ai pas mal écrit la même chose que sur cette liste.

Simplement, je voulais vous rapporter peut-être une petite chose. On parle d'animation. Ce restaurant est une animation au centre, il y a une ville derrière, il y a de commerçants, le jour où il y aura des bureaux fermés à 16h le vendredi, jusqu'au lundi 8h ou 9h, qu'est-ce qu'on va faire de ces braves commerçants, qui essaient d'animer et donner de la vie, qui payent des impôts en tant que responsables d'entreprises. Imaginez-vous, vous vous promenez jusqu'au parvis de l'église, revenez, traversez la route, puis ne rien voir. Vous quittez Pully, vous n'avez rien vu. Nous sommes la porte de Lavaux, nous sommes la fenêtre de Lavaux. Je vous convie de voter contre cette adoption. Merci.

Le Président :

Merci, M. Stehlin.

M. Carlos GUILLEN demande la parole :

Je tiens tout d'abord à dire que je soutiens totalement et avec conviction l'analyse financière qu'a fait M. le Syndic, concernant notre possibilité de financer ce projet. Ça, c'est la première chose. Deuxième chose, avant qu'on passe au vote fatidique, je vous prierais de soupeser quand même le fait que nous avons déjà fait payer nos contribuables, nos pulliérans et nos pulliérans, de 3 millions. Ils ont déjà passé à la caisse de 3 millions maintenant en frais d'études, exposition, concours d'architecture, etc., que nous avons fait travailler nos collaborateurs des milliers d'heures. C'est aussi des frais indirects qui peuvent être chiffrés en centaine de milliers de francs.

Autre élément quoi qu'on décide aujourd'hui, les travaux, on devra les faire. Donc on devra encore dépenser. Le plancher, les personnes qui font de la musique peuvent témoigner, le plancher du bâtiment historique, il risque de s'effondrer. Le restaurant, il faudra le mettre aux normes. Donc de toute façon, on devra passer à la caisse. Et je pense,

et je suis même persuadé, que plus on attendra, et plus le projet coûtera cher. Merci de votre attention.

Le Président :

Merci, M. Guillen.

M. Roland DU BOIS demande la parole :

J'ai eu le mandat il y a 26 ou 27 ans en arrière de la transformation du bâtiment qui se situe au sud. Je peux vous garantir que ce bâtiment est de qualité, structurellement, statiquement et ne pose aucun problème par rapport au projet qui a été de le démolir et de reconstruire. La reconstruction, elle se fait avec les mêmes demi-niveaux. Donc, l'ascenseur qui est prévu dans la zone des WC peut se faire actuellement sans aucun problème pour amener les mobilités réduites au niveau qu'il faut et on peut rajouter sur ce bâtiment et je vous le garantis statiquement, on peut rajouter un étage sans aucun problème.

Concernant le restaurant, quand on nous mentionne, qu'attention, ne restez pas au milieu de la pièce parce qu'il risque de s'écrouler, je peux vous dire, que non. Et il y a des possibilités d'améliorer la structure, moi j'ai fait beaucoup de transformations avec les monuments historiques, on fait des chapes de compression sur des charpentes et des poutres en bois, sans aucun problème. Donc, à un moment donné, quand on nous mentionne énormément de coûts, la modification du restaurant, le mettre aux normes, cela pose aucun problème. Donc, à un moment donné, on nous fait passer des montants qui sont astronomiques par rapport à la réalité des besoins réels. Le bâtiment sud, on peut le maintenir et mettre un niveau supplémentaire sans aucun problème. Merci de votre attention.

Le Président :

Merci, M. du Bois.

M. Gil REICHEN demande la parole :

Je ne sais pas si c'est très utile, parce qu'au fond, à un moment donné, quoi que dise la Municipalité, on ne nous croit pas, c'est du vent. M. du Bois prétend que le bâtiment sud n'a aucun problème, parce qu'il a fait des travaux il y a 27 ans dans ce bâtiment. Il a fait des travaux de transformation du niveau inférieur. Donc, une fois de plus, je suis navré de constater que les experts qui font des analyses récentes de ces bâtiments et qui concluent à des problèmes de structure sont des idiots qui ne connaissent pas leur métier. Quand on doit déplacer le coffre du service des finances à l'étage, même vide, aux étages inférieurs pour ne pas qu'il traverse les planchers, c'est que ce bâtiment n'a aucun problème de structure, comme il n'a aucun problème d'accessibilité. Le projet, je m'excuse, il résout les problèmes d'accessibilité, il résout les problèmes des différences de niveaux, on a parlé d'accessibilité, ce n'est pas seulement pour les usagers et la population, aujourd'hui dans l'administration, on ne peut pas engager quelqu'un qui a un problème de mobilité, parce qu'il ne peut simplement pas accéder à sa place de travail. Ça aussi, on résout avec un projet d'un nouveau bâtiment, conçu dans les normes actuelles sans parler des normes énergétiques, c'est une passoire, donc, non M. Dubois, on ne peut pas juste dire, on chiffre les choses exagérément juste pour se faire plaisir, tout va bien, tout est possible sans coût, les gens qui sont des professionnels, ingénieurs civils, architectes, spécialistes des monuments historiques qui ont travaillé avec les monuments historiques, il n'y a pas que vous qui travaillez avec les monuments historiques, tout le système de dalles, de structures dans ce bâtiment pour arriver à le chiffrer, ils n'ont pas fait un travail d'amateurs. Donc, on ne peut pas juste prétendre devant ce Conseil, tout ça

les gars je vous dis, cela coûte la moitié, tout cela ça va très bien, tout va bien dans le meilleur des mondes. Non, c'est faux, je suis navré de vous le dire comme ça.

Maintenant, par rapport à M. Stehlin, qui craint pour les commerces par rapport à l'administration qui serait fermée le week-end. Non mais M. Stehlin encore une fois, le restaurant, dans le projet, sera déplacé à 10 mètres de l'autre côté de la rue. Et l'administration ce sont des gens qui vivent à Pully, qui consomment à Pully, dans les commerces, dans les restaurants, ce n'est pas une espèce d'équipe sombre qui rentre le matin discrètement, qui sort le soir et qui s'enfuit. C'est des pulliérans qui vivent à Pully, qui font vivre les commerces et je ne vois pas en quoi un restaurant déplacé de 10 mètres ferait du tort aux commerces par rapport à la situation d'aujourd'hui.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

M. André STEHLIN demande la parole :

Personnellement je ne mets pas en doute les études, mais c'est peut-être le plan d'affectation, est-ce qu'on a besoin de déplacer des bureaux. Effectivement, vous l'avez dit tout à l'heure, déplacer le restaurant, c'est un autre projet. Mais, si on regarde les plans d'investissement, c'est 1,8 millions, si on tient compte que des bureaux vont être déplacés pour revenir dans le nouveau bâtiment, vous avez articulé en commission des finances environ CHF 700'000.00, on est déjà à 2 millions et demi de dépenses supplémentaires. Pourquoi ne pas mettre ces deux millions et demi dans la rénovation, en gardant le restaurant au rez-de-chaussée, qui est à mon avis le point central d'une vieille ville qui a besoin de vivre.

Le Président :

Merci, M. Stehlin.

Mme Anne VIREDAZ demande la parole :

Les vestiges de la Villa romaine, qu'il ne faut pas oublier, témoins de la vie à Pully, il y a quelque 2'000 ans, tout comme l'emblématique Prieuré, érigé à l'époque des contes de Savoie sont des monuments importants, classés en note 1 et 2, comme vous le savez. Leur préservation est donc d'une importance primordiale, la Ville de Pully se doit d'y consacrer les moyens nécessaires, afin que ce lien à l'histoire de notre Commune se perpétue pour les générations futures. Si le présent projet de rénovation du Prieuré, principalement orienté sur des besoins administratifs est mis en échec, le groupe des Vert·e·s émet le vœu que la Municipalité lance sans tarder un projet ayant pour axe central, la sauvegarde et la mise en valeur de ce riche patrimoine historique en vue d'en faire un atout pour la population, pour les hôtes de passage et pour l'animation du centre de Pully.

Le Président :

Merci, Mme Viredaz.

M. Gil REICHEN demande la parole :

J'ai bien entendu le souhait de Mme Viredaz. Bien sûr qu'une des préoccupations de la Municipalité en cas de vote négatif ce soir, c'est de savoir comment on continue et qu'est-ce qu'on peut récupérer, des deux millions et demi qui ont été dépensés, c'est une grosse question. Moi, la question que j'ai, comment on peut aujourd'hui être arrivés là avec presque trois quarts du Conseil qui soutient, comment on va trouver une position fiable sur un autre programme, parce qu'on va nous dire ok, on est une majorité, puis peut-être au moment du crédit d'ouvrage, on nous dira peut-être de nouveau, ah ben non,

finalement ce n'est pas ça qu'on veut. Cela va être compliqué de trouver une majorité sur un programme. Le volume d'investissement quoique vous en pensiez, il sera du même ordre, mais simplement qu'est-ce qu'on va y mettre dedans ? Cela c'est encore loin d'être fait, mais faudra bien trouver, le cas échéant, un moyen de rebondir, mais je suis sûr qu'on n'en arrivera pas là, puisque le Conseil va être sage et voter ce crédit d'investissement.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Tout d'abord, je tiens à remercier la Municipalité d'avoir maintenu ce préavis ce soir, pour que nous puissions en discuter. Je ne partage pas tout à fait l'historique de M. le Syndic dans le sens, où M. Le Syndic nous explique justement que cela sera difficile d'établir un programme, si on refuse le vote ce soir. Mais depuis le début, j'ai repris les PV, parce que je n'étais pas au Conseil communal à cette époque-là, j'ai donc repris les PV depuis le début, la Municipalité avait toujours une position de dire, c'est un projet qui est encore ouvert, alors que ce soir-même, on nous a dit que c'est un projet, qui a été conçu pour l'administration, dès le départ. Donc. oui c'est des préoccupations qui vous ont été exprimées, certes pas la majorité, à l'unanimité du Conseil, mais c'est des préoccupations qui ont déjà été exprimées dans le temps, qui n'ont pas été considérées. Maintenant, aujourd'hui, je pense qu'il y a pas mal de gens qui se sont exprimés, qui ont envie d'un bâtiment qui vive. C'est un bâtiment historique à Pully et que consacré ce bâtiment exclusivement à l'administration, sur des horaires qui se ferment à 16h30, puis après à 16h le vendredi, effectivement, ce n'est pas comme ça qu'on va arriver à faire en sorte que le Prieuré, bâtiment historique qui est vivant depuis 2000 ans continue dans cette lancée-là.

De plus, je rejoins de nouveau ce qu'avait dit, le président de la Commission des finances. Il faut constater aujourd'hui qu'on a des infrastructures à rénover, des collèges, on a des places de crèche en liste d'attente, on a des infrastructures sportives, des besoins d'infrastructures sportives qui font qu'on a nos clubs sportifs qui ont des listes d'attente. Les listes d'attente aujourd'hui ne sont pas au guichet de l'administration et donc, ce n'est pas aujourd'hui qu'il y a l'urgence de réaliser un Hôtel de ville pour la Ville de Pully et là, je rebondis sur ce que vous avez dit tout à l'heure M. le Syndic, vous avez très bien dit que personne ne peut dire l'impact de cet investissement dans l'avenir, donc justement cela nous impose aujourd'hui d'être encore plus précautionneux, de faire preuve d'une saine gestion des risques et de dire non, ce n'est pas ce projet qu'on priorise, c'est des projets d'infrastructures scolaires, c'est des projets de crèches qu'on va développer ces 2 à 3 prochaines années. Merci pour votre attention.

Le Président :

Merci, M. Carnello.

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

En entendant les discussions de ce soir et les arguments qui ont été développés, je ne peux m'empêcher de vous dire quelques mots.

J'ai en effet pu suivre ce projet dès son entame et dès le premier diagnostic prononcé sur ce que j'appellerais ce soir le « patient » Prieuré. Ce diagnostic, dès le départ, n'était pas bon et la question du traitement à lui appliquer s'est immédiatement posée. De nombreux médecins, cela a été dit ce soir, se sont penchés sur le malade pour trouver la meilleure médication : historiens, ingénieurs, architectes, spécialistes divers et comme vous le savez toutes et tous, comme tout bon médecin, que dans le domaine des soins, il n'est

jamais aisé de prendre la bonne décision. Des arbitrages et des compromis doivent être faits, mais lorsqu'un malade est entre la vie et la mort, il faut trancher.

Aujourd'hui, de nouveaux thérapeutes se sont penchés sur le cas du patient. C'est vous, Conseillères et Conseillers communaux de Pully. Il semble que vous soyez toutes et tous très attachés au malade et que vous désirez tous le sauver. Mais il nous faut bien constater que les médecins ne sont pas d'accord sur le traitement à appliquer. Certains aimeraient, dans un premier temps, ne soigner qu'une partie du corps du malade ; d'autres aimeraient conserver des organes qui ne semblent plus viables ; d'autres encore veulent simplement s'abstenir de prendre une décision, parce qu'on ne sait pas si c'est la bonne, mais surtout, pour beaucoup, le malade ne peut pas se payer le traitement prévu. Ce soir, les médecins sont confrontés à un grave dilemme et, face à toutes les contradictions qui s'expriment, ils risquent de ne rien faire du tout.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, médecins qui êtes au chevet du « patient » Prieuré, vous n'êtes pas d'accord sur la médication et vous trouvez que le prix du traitement est trop élevé. Soit, mais êtes-vous vraiment prêts à laisser mourir le malade ? En effet, un mort, ne met pas beaucoup d'animation vous le savez comme moi. C'est, à mon avis, la seule véritable question que vous devez vous poser ce soir et la décision que vous semblez vouloir prendre, me laisse sans voix. Alors avec le peu de voix qui me reste, je vous invite à réfléchir encore une fois et, en définitive, à accepter la médication qui vous est proposée ce soir et à sauver le malade !

Le Président :

Merci, M. le Municipal.

M. Bertrand YERSIN demande la parole :

Nous avons un directeur des travaux qui se prend pour un médecin, c'est bien, bravo. Donc je vais me pendre pour un architecte. Si les médecins discutent parfois de plusieurs options, on aurait peut-être voulu que les architectes de la Commune présentent plusieurs options, afin que ceux qui décident, à savoir le Conseil communal, puisse débattre de ces options et prendre la meilleure des décisions thérapeutiques. Ce n'est pas le cas, parce qu'actuellement il y a un projet, qui visiblement est voulu dans une seule direction depuis des années, je n'étais pas là, je ne peux par rejurer du passé, mais aujourd'hui, un certain nombre de voix se sont exprimées, pour dire que le traitement proposé, puisque c'est comme cela que vous l'appelez, ne convient pas compte tenu de son coût et que, il aurait fallu peut-être évoquer d'autres options qui seraient plus réalisables aujourd'hui. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Yersin.

M. Jean-Luc DUVOISIN demande la parole :

Avant que nous soyons jeudi de l'Ascension, c'est bientôt, il y a deux commissions qui se sont penchées sur le sujet, ils ont réfléchi, ils ont travaillé, ils arrivent à la même conclusion, à plus de 8 sur 10, donc 80% pour rejeter ce préavis et j'ai tendance à penser qu'ils ont fait leur travail en leur âme et conscience, j'ai vu le résultat des groupes de lundi soir, c'est pareil, je propose qu'on passe au vote, avant que l'on se fasse virer de nos maisons respectives, c'est 23h30, j'ai l'impression que le vote est inéluctable et je vous demande de voter. Merci.

Le Président :

Merci, M. Duvoisin.

La discussion est quand même toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas. Bon alors M. Duvoisin, vous avez sonné le glas de la discussion.

La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote sur les conclusions du préavis 09-2022. Celles-ci sont affichées à l'écran, je vous en épargne la lecture.

Je prie celles et ceux, et je vais demander aux scrutateurs de passer dans les rangs pour le comptage, qui approuvent ces conclusions de lever leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

Les conclusions du préavis sont refusées par 49 voix contre, 27 oui, 2 abstentions.

Merci M. Machu, vous pouvez regagner votre place.

2.8 Propositions individuelles

2.8.1 Interpellation « Fermeture du guichet CFF à Pully »

Nous avons reçu une interpellation de Mme Nadia Privet (UP).

Votre interpellation, Mme Privet, sera développée si elle est soutenue par au moins 5 membres de notre Assemblée.

Je prie celles et ceux qui soutiennent cette interpellation de le manifester avec leur carton orange. C'est clairement oui, merci.

Mme Nadia PRIVET :

Merci M. le Président, merci à tous ceux qui ont soutenus cette interpellation.

L'interpellation concerne la fermeture du guichet CFF à la gare de Pully centre.

La fermeture prochaine du guichet CFF de la Gare de Pully le 1er juillet 2022 ne correspond pas aux besoins de la population et à la promotion des mobilités alternatives. L'utilisation du train devrait être soutenue par une présence physique faisant promotion sur le terrain de toutes les possibilités de déplacement ferroviaire. Voyages de courte distance comme déplacement à l'étranger, de jour comme de nuit.

Selon le porte-parole des CFF, Monsieur Jean-Philippe Schmid, cette décision est imposée par les nouvelles habitudes de la clientèle, ainsi qu'au fait que moins de 5 billets par heure y serait vendu. Ce guichet est le dernier du district de Lavaux-Oron et il est un service essentiel aux 19'000 administrés de la Ville.

Mes questions seraient :

- Pourquoi La Municipalité n'a-t-elle pas été informée de la décision des CFF, alors qu'elle devrait être en lien direct avec ce genre de mission collective ?
- Compte-elle interpellé les responsables de l'agence CFF pour maintenir une agence à Pully centre ?
- Comment des personnes désireuses d'avoir des réponses précises ou de préparer un voyage longue distance, seul ou en groupe, pourront-elles acheter un billet ou préparer un déplacement ferroviaire. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Privet.

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

J'ai cru que j'avais rêvé la dernière fois, parce qu'il me semble déjà avoir entendu ces questions, donc j'avais en fait plusieurs possibilités, Mme Privet, c'est de vous renvoyer au PV de la dernière séance, puisque vous avez posé exactement les mêmes questions ou de vous dire que la Municipalité répondra la prochaine fois, mais comme malgré ma grande naïveté, je vois à peu près l'intention politique qui est derrière votre interpellation, je vais répéter les réponses que j'ai données la dernière fois, peut-être même un petit peu plus brièvement .

Pourquoi la Municipalité n'a pas été informée ? Elle a été informée, pas associée à une décision, mais informée d'une décision prise quelques jours avant qu'elle ne soit communiquée, on nous a demandé un embargo par rapport à des questions de communication interne que les CFF souhaitaient gérer, ce qui nous paraissait assez légitime. Donc on a été informé.

Compte-t-elle interpellier ? Je vous avais répondu que non, la Municipalité ne va pas interpellier les CFF, parce que cela n'a strictement aucun effet. On a quelques compétences, mais en tout pas celle d'interférer dans la gestion d'une entreprise comme les CFF, la décision, je vous l'avais dit la dernière fois, a été prise, sur la base d'éléments statistiques de fréquentation des guichets en comparaison avec d'autres villes dans la région ou en Suisse. La Municipalité n'a pas d'éléments pour mettre en cause les statistiques faites par les CFF.

Et enfin, comment les personnes désireuses d'avoir des réponses pour préparer un voyage doivent faire ? Evidemment, ce n'est pas la Municipalité qui va répondre à ça, les CFF ont mis en place un certain nombre de mesures à destination de leurs clients et c'est vrai que l'essentiel de ce qui se passe à ce guichet, ce n'est pas l'achat de types de transports courants, qui se fait beaucoup sous forme numérique, on peut le regretter ou pas, c'est plutôt la préparation de voyages « un peu plus complexes », qui souvent sont planifiés à l'avance et c'est vrai que, les CFF d'après ce qu'on a su, réorientent leur clientèle pour ce type de conseil, vers des guichets qui ne sont pas très éloignés, qui sont à la gare de Lausanne.

Voilà où on est et voilà la position de la Municipalité à ce jour.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

2.8.2 Proposition de Résolution à la Municipalité contre la fermeture du guichet CFF à la gare de Pully

Le Groupe de l'Union Pulliérane étant prévoyant j'ai reçu une proposition de résolution de la part de M. Remo Kuonen, suite à la réponse de la Municipalité au sujet de l'interpellation de Mme Nadia Privet.

La proposition de résolution s'affiche à l'écran :

« Par la présente résolution, le Conseil Communal de Pully invite la Municipalité à négocier avec les CFF un sursis de fermeture de son agence de Pully prévue le 30 juin 2022 et à examiner, en collaboration avec la direction d'arrondissement des CFF, des solutions en vue du maintien d'une agence de services aux voyageurs à la gare de Pully ou dans ses environs proches ».

Je vous passe la parole, M. Kuonen.

M. Remo KUONEN :

Comme vous l'avez dit M. le Syndic, on dit souvent que la répétition est la meilleure des pédagogies, mais en l'occurrence ça ne convient pas. Cette résolution est cosignée par 5 groupes de notre Conseil sur 6. Pourquoi ? Parce que il n'est pas envisageable d'accepter la fermeture d'une agence telle que celle des CFF, qui est un service à la population, un bassin de population de près de 25'000 utilisateurs, sans qu'il y ait au moins une réaction politique, publique, on ne peut pas accepter cette fermeture sans autre.

Je ne vais pas prolonger, étant donné l'heure, sur la façon et les arguments qui sont établis et que vous pouvez lire j'imagine sur l'écran, chaque groupe a reçu aussi un texte, le texte de cette résolution, que je vous demande, chers collègues, d'approuver et je vous rappelle qu'une résolution n'a de sens en fait que si elle est soutenue largement par le Conseil communal. Si elle devait être approuvée à une très faible majorité, elle n'aurait vraiment aucun impact. Même si l'on ne peut guère se leurrer sur la suite qui pourra lui être donnée, essayons au moins d'avoir quelque chose et d'inviter la Municipalité à faire éventuellement quelque chose.

Le Président :

Merci, M. Kuonen.

Je constate que la résolution ne contient pas d'injonction et qu'elle est donc valable sur la forme comme sur le fond.

La discussion est ouverte, à qui puis-je passer la parole ?

M. Gil REICHEN demande la parole :

Je m'étonne que cette résolution s'adresse à la Municipalité, vous auriez dû envoyer une résolution du Conseil directement aux CFF, vous nous demandez de négocier alors qu'il n'y a aucune marge de négociation. Mais la résolution n'est pas contraignante, donc le Conseil fera ce qu'il lui semble bon.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :

Je ne vais certainement pas faire long. Je précise juste qu'on a aussi été inspiré par l'expérience de la Ville de Gland. Un cheminot retraité nous a interpellé à ce sujet au marché à Pully, en disant que justement la ville de Gland, à l'annonce de la prochaine fermeture de son guichet a réagi, la municipalité s'est mobilisée et ils ont apparemment trouvé un compromis, le fameux compromis public/privé pour maintenir un guichet CFF selon certainement certaines modalités, je n'en doute pas, mais enfin ce fameux compromis public/privé qui me semble en plus exister dans toutes sortes de domaines et qui ne serait peut-être qu'une solution pour essayer de négocier, au moins une tentative, pour marquer le fait que Pully n'accepte pas simplement le fait que tout soit fermé, sans mot dire.

Et puis, il y a une lettre qui est destinée aux CFF qui a circulé au sein du Conseil, qui est signée par une grande majorité d'entre nous, qui sera envoyée demain, même si c'est l'Ascension, pour marquer le fait que c'est ce soir que cela s'est décidé et qui est adressée au directeur régional, là aussi dans un espoir, disons, de montrer que Pully n'accepte pas tout simplement le fait que cela soit fermé, car on parle quand même d'un domaine qui est encore un service à la population, pas simplement n'importe quel commerce du centre-ville. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Tafelmacher.

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?
Cela n'est pas le cas.

Nous allons donc passer au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent cette résolution de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à une large majorité que la résolution est adoptée.

2.9 DIVERS

2.9.1 Festival Pully Lavaux à l'heure du Québec

M. Jérôme GAUDIN :

Je ferai court. Vous avez tous reçu sur vos tables un flyer concernant l'arrivée prochaine du Festival Pully Lavaux à l'heure du Québec, qui aura lieu du 5 au 11 juin prochain et je vous invite toutes et tous à bien vouloir y participer, en vous rappelant entre autres, que si vous ne voulez pas dépenser trop d'argent et aller à des concerts payants, il y aura chaque soir une série de concerts gratuits sur la scène Guy Bel, pourquoi je le sais, parce qu'il s'avère que j'en suis l'animateur. Donc, si j'aimerais ne pas être le seul à revenir avec des cernes à ce Conseil à mi-juin, j'aimerais bien que certains d'entre vous viennent m'encourager. Merci Beaucoup.

Le Président :

Merci, M. Gaudin.

2.9.2 Assises adCV « facture sociale » à Rolle

M. Robin CARNELLO :

Je vous rassure, je serai bref, je ne voudrais pas que mon collègue Duvoisin, ni d'autres d'entre vous, retrouviez porte close ce soir.

J'ai une rapide question pour la Municipalité et il y a aucun souci pour ma part si la réponse est donnée au prochain conseil.

Le 17 mai s'est tenue à Rolle les deuxièmes assises de la facture sociale sous l'égide de l'adCV. A cette occasion, cette association a annoncé le projet de rendre visite à toutes les communes du Canton de Vaud pour expliquer la problématique de la facture sociale pour ces communes. J'aurais souhaité savoir si la Ville de Pully a été invitée à ces assises et, si oui, y a-t-elle assisté, quels en seraient les enseignements, quelles relations la Ville de Pully entretient-elle avec les communes qui sont membres de l'adCV sur cette problématique donc de la facture sociale, y a-t-il des rencontres régulières ou autres et finalement, comment la Ville de Pully compte-t-elle s'impliquer dans ce projet de visites aux communes vaudoises et de la recherche de soutien dans cette problématique auprès des autres autorités communales. Merci.

Le Président :

Merci, M. Carnello.

M. Gil REICHEN demande la parole :

Vu que la soirée est compromise, M. Le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, je vais répondre aussi rapidement à M. Carnello qui m'a transmis ses questions.

La Ville de Pully a été invitée à ces assises. Elle n'a pas pu s'y rendre, parce que tous les membres de la Municipalité étaient déjà engagés avec d'autres contraintes le soir-même. Donc quels enseignements on peut en tirer, on ne pourra pas en témoigner puisqu'on n'y était pas. Il faut dire ces assises elles ont un motif plutôt de faire parler et de dire que le mouvement est toujours actif et qu'il y a une résistance des communes par rapport à ces questions de répartition de la facture sociale et les échanges sont plutôt au fond d'informations sur un certain nombre de situations que vivent les communes, c'est un petit peu dans ce sens que s'est déroulée la soirée à ma connaissance.

Quelles relations la Ville entretient avec les communes qui sont membres de l'adCV ? Elle entretient de bonnes relations, elle est en relation notamment avec les communes de l'adCV qui conjointement avec la Ville de Pully ont déposé un recours, à la CDAP et maintenant au Tribunal fédéral et puis évidemment, qu'on attend avec beaucoup d'intérêt et quelques espoirs aussi, non seulement l'arrêt du TF, mais aussi les considérants qui pourront ou pas, aider dans les discussions à venir sur cette problématique.

Comment la Ville de Pully compte-t-elle s'impliquer dans ce projet de visites aux communes ? Alors pour l'instant, on n'a pas été approchés par rapport à ces visites, évidemment que si on est sollicités, on essaiera dans la mesure du possible d'y participer pour essayer, si on ose dire, de prêcher la bonne parole ou en tout cas transmettre la problématique d'une ville comme Pully dans d'autres communes.

Maintenant, on a un autre axe d'action qui me semble peut-être aussi, si on peut parler d'espoir dans ce domaine, porteur d'espoir, c'est de discuter avec le comité de SOS communes, dont je fais partie, sur la suite à l'initiative et notamment, essayer d'avoir un échange avec le Conseil d'Etat, une délégation du Conseil d'Etat, sur un éventuel contre-projet et dans ce contexte-là, on s'est dits prêts à collaborer et à essayer de nouveau de faire entendre notre voix directement auprès d'une délégation du Conseil d'Etat, par rapport à un éventuel contre-projet à l'initiative. Voilà, où on en est aujourd'hui, donc on attend encore une fois l'issue du recours au Tribunal Fédéral, qu'on espère assez prochaine.

Le Président :

Merci, M. le Syndic.

M. Robin CARNELLO demande la parole :

Merci, M. le Syndic, pour ces réponses très claires et précises. Je ne peux que vous appuyer dans ces démarches d'essayer de chercher des appuis en dehors de notre Commune même. Je profite aussi, dans la situation qu'il y aura prochainement un nouveau Grand Conseil également, pour vous encourager potentiellement à prendre des contacts aussi avec des députés, pour pouvoir justement exposer tous les travers du système, ceci sachant qu'effectivement, il est fort probable qu'il y ait un contre-projet qui vienne du Conseil d'Etat et il faut que les problématiques de villes comme Pully puissent être entendues aussi auprès de ces nouveaux députés. Merci.

Le Président :

Merci, M. Carnello.

2.9.3 Pour du mobilier deuxième main à l'Espace Jeunes

Mme Melissa TORRES demande la parole :

Lors de notre dernière séance, nous avons voté le préavis 04-2022 concernant le transfert de prestation entre le FEJ et la DJAS de la Ville de Pully. Avec ma collègue Valentine CARDIS, nous souhaitons prononcer un vœu à ce sujet.

Pourquoi ne pas coupler économie, écologie et éducation dans un même projet ? Au chapitre 8 du préavis, il est décrit que le budget nécessaire à l'achat de nouveaux mobiliers pour l'Espace Jeunes se monte à CHF 24'000.00 Il s'agit tout de même de 13% du budget total des travaux de réaménagement de l'Espace Jeune, le total est de CHF 180'600.00

A l'heure des grandes questions climatiques, promouvoir l'économie circulaire en misant sur de la seconde main devient une pratique indispensable à la préservation de notre planète. Il en est de notre devoir d'enseigner cette pratique à nos jeunes citoyens en leur montrant l'exemple. C'est pourquoi, nous invitons la Municipalité à équiper le futur Espace Jeunes avec le maximum de meubles de seconde main. De nos jours, beaucoup de moyens existent. Il est tout à fait possible de trouver du matériel en bon état, sain, beau, et peu cher, voire gratuit. L'acquisition du matériel étant prévue entre juin et août de cette année, il n'est pas trop tard. En outre, ceci se traduirait par une économie appréciable dans un contexte tendu pour les finances de la Ville de Pully.

Je terminerai par parler de la révision 2020 du plan de gestion des déchets de l'État de Vaud, qui a pour objectif notamment de limiter la production des déchets, de boucler les cycles des matières, d'accroître l'utilisation des matériaux recyclés et pour ce faire, le meilleur recyclage en l'état du matériau.

La révision 2020 a également pour objectif de poursuivre la sensibilisation des particuliers, en ce sens, il serait peut-être intéressant de faire participer les jeunes de Pully dans le choix et la recherche du mobilier, dont ils vont bénéficier. Merci de votre attention.

Le Président :

Merci, Mme Torres.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :

Je remercie pour cette proposition et bien évidemment, le moment venu, les personnes concernées auront pris note de cette remarque et seront attentives à ces éléments. Merci.

Le Président :

Merci, M. Chevallaz.

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Cela ne semble pas être le cas, nous allons pouvoir clore la séance, nous nous retrouverons le 22 juin 2022, à 18h00 !

Fin de la séance : 23h45

Le Président :

Dimitri Simos

La secrétaire :

Francine Medana